

---

---

# S É N A T

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

Service des Commissions.

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES CULTURELLES

**Mardi 3 novembre 1981.** — *Présidence de M. Léon Eeckhoutte, président.* — La commission a entendu **Mme Edwige Avice, ministre délégué** auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports, sur sa politique et sur son projet de budget pour 1982.

Le ministre a tout d'abord indiqué qu'en raison de la création du ministère du temps libre, il était difficile de lire les documents budgétaires qui regroupent dans un même fascicule, et sans toujours les bien distinguer, les crédits des deux ministères.

En ce qui concerne la présentation budgétaire, il faut constater une progression nette de 800 millions de la masse globale des crédits du fascicule en question, dont l'essentiel est affecté à la jeunesse et aux sports, qui sont répartis entre :

- le budget proprement dit ;
- le fonds national pour le développement du sport, alimenté par des prélèvements sur le loto, le P. M. U., et certaines taxes.

Ce fonds a dû être maintenu pour 1982, en attendant les mesures de décentralisation et du fait de l'impossibilité pratique de procéder rapidement à des modifications structurelles, mais des formules de remplacement sont à l'étude.

En ce qui concerne les objectifs, Mme Avice a constaté qu'il fallait en priorité procéder à un rééquilibre entre la partie sports et la partie jeunesse, jusqu'ici défavorisée, de son budget. Jusqu'à présent, en effet, 40 p. 100 environ des crédits de fonctionnement et 20 p. 100 des crédits d'équipement allaient à la jeunesse, pour respectivement 60 p. 100 et 80 p. 100 aux sports.

Il faut, d'une part, augmenter les crédits affectés au sport en définissant de nouveaux objectifs, et d'autre part, mieux équilibrer le budget en augmentant très sensiblement les moyens dont bénéficie la jeunesse.

Le ministère de la jeunesse ne saurait se limiter à être seulement le ministère des loisirs des jeunes ; il doit traiter et aider à résoudre tous les problèmes concernant les jeunes, tels la drogue, le chômage, la montée de la violence, le refus des chemins balisés de la formation et de l'emploi, le désarroi devant l'avenir, et promouvoir des actions interministérielles en ce sens ; vingt-trois ministères sont concernés par les problèmes de la jeunesse. Le ministère de la jeunesse doit être le lieu de synthèse et de regroupement indispensable. Le rapport Schwartz sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, pour l'élaboration duquel le ministère a prêté son personnel, des études, des moyens, constitue une illustration de cette nouvelle orientation politique.

Le ministre a indiqué son intention de développer l'information des jeunes sur l'emploi, la contraception, les droits civiques, en renforçant les moyens des centres d'information jeunesse. La semaine d'information jeunesse sera remplacée par une semaine des centres d'information.

En matière de sports, la progression générale des moyens va permettre de faire face à une situation hypothéquée et de réaliser notamment le programme de rénovation des six grands stades qui avait été décidé sans que le financement soit prévu ; les municipalités qui ont engagé des travaux vont recevoir une aide de l'Etat prélevée pour partie sur le budget d'équipement abondé, et pour partie sur une dotation de caractère interministériel, compte tenu de la nature des aménagements en question.

Financées par le fonds national pour le développement du sport, les opérations pluriannuelles « 1 000 terrains de grands

jeux » et « 5 000 courts de tennis » seront reconduites, à condition que, pour les premières, l'effort soit décentralisé et régionalisé afin de mieux tenir compte des besoins locaux ; pour les secondes, que de nouvelles conventions soient signées avec les communes qui financent en grande partie ces projets, pour permettre à leurs ressortissants et aux scolaires d'utiliser les équipements.

Beaucoup d'efforts sont à faire d'une part pour appréhender les besoins locaux et d'autre part pour coordonner les opérations. Les fédérations et les associations, qu'elles soient sportives ou de jeunesse, sollicitent des subventions isolément « en ordre dispersé », et il faut revoir les modalités d'attribution des fonds publics dans un esprit de déconcentration, de décentralisation et de cohérence.

Dix ministères sont intéressés par les problèmes de sports. Une action de caractère interministériel est donc à mener par l'élaboration et la signature de conventions avec :

- le ministère de la santé, pour la médecine sportive ;
- le ministère des P. T. T., pour le développement du sport de masse ;
- le ministère de la défense ;
- et bien évidemment le ministère de l'éducation nationale, qui assure maintenant la gestion de tout le personnel d'éducation physique, et avec qui doit être élaborée une politique d'éducation physique et sportive pour tous les niveaux d'enseignement.

Une action coordonnée, réglementaire et législative devra être conduite avec la volonté d'atteindre un objectif : la diffusion de la pratique sportive dans les entreprises.

Le ministre a conclu en soulignant que l'essentiel était de réaliser une meilleure coordination des moyens et des projets avec le mouvement sportif et les différents ministères intéressés dans le cadre d'une planification.

Après l'exposé du ministre, s'est instauré un large débat dans lequel sont intervenus **MM. Jacques Pelletier, Michel Miroudot, Paul Séramy, Jules Faigt, Raymond Espagnac, Adrien Gouteyron, Guy Schmaus, Mme Hélène Luc, MM. Dominique Pado et Yves Le Cozannet.**

Le ministre a répondu aux commissaires en rappelant tout d'abord que la structure actuelle du ministère rendait les comparaisons budgétaires difficiles, mais qu'aussi bien au niveau du F. N. D. S. qu'à celui du budget des équipements, le sport bénéficie d'une augmentation importante de ses moyens qui atteindront 330 millions de francs.

Revenant sur les problèmes déjà abordés, il a précisé que l'opération « grands stades » devait être continuée car les municipalités intéressées avaient engagé des travaux d'équipement, d'ailleurs créateurs d'emplois, qu'au surplus, la France était très mal dotée par rapport aux pays voisins ; qu'enfin, il avait posé deux conditions effectivement remplies : l'octroi d'un crédit supplémentaire et des moyens pour développer le sport de masse.

En ce qui concerne les équipements sportifs, tels que les piscines, l'Etat ne peut pas tout financer ; ceci pose le problème de la dotation globale d'équipement. Jusqu'à présent, la politique d'équipement a été menée sans prévoir que, les investissements terminés, les problèmes de maintenance et de personnels se poseraient, dont la solution financière excèderait les possibilités budgétaires de l'Etat. Il faut un plan cohérent, un programme interministériel et une dotation globale d'équipement donnée aux collectivités. Dans ce cadre, le ministre est prêt à déléguer une partie de ses crédits. Ainsi évitera-t-on de travailler de façon ponctuelle et répondra-t-on mieux aux besoins locaux que les services extérieurs, en liaison avec les collectivités locales, feront connaître au ministère.

Le ministère doit, en matière d'équipement, corriger les inégalités qui se calquent sur les inégalités économiques. Une meilleure prise en compte des besoins locaux dans un système déconcentré est déjà ancienne, dans ce secteur puisque M. Herzog l'avait amorcée. La déconcentration, il est vrai, est encore insuffisante : elle porte sur un tiers des crédits de fonctionnement et la moitié des crédits d'équipement. L'objectif est d'augmenter progressivement ces pourcentages.

Le projet de loi sur l'insertion du sport au sein de l'entreprise fera l'objet d'une concertation approfondie avec tous les intéressés (élus, syndicats, professionnels, etc.). A cet égard, on ne peut songer à donner un statut aux sportifs d'une élite sans promouvoir corrélativement le sport de masse. Il faut donc notamment commencer par développer la pratique sportive à l'école primaire grâce aux conseillers pédagogiques de circonscription, à la formation des maîtres ou au recyclage dans les C. R. E. P. S.

Quant à l'enseignement secondaire, il faut augmenter les moyens et régler le problème des rythmes scolaires en liaison avec une meilleure utilisation des équipements.

En ce qui concerne la répartition des compétences entre, d'une part, le ministère de la jeunesse et des sports, et d'autre part, le ministère du temps libre, et celui de l'éducation natio-

nale, Mme Edwige Avice a répondu que leur rôle et leurs zones réciproques d'action étaient clairement définis et différenciés et qu'il n'y avait ni conflit, ni chevauchement; c'est bien Mme Edwige Avice, ministre de la jeunesse et des sports qui élabore la politique de la jeunesse et la politique des sports. La création d'un ministère du temps libre correspond à la volonté de reconnaître la volonté des Français de vivre pleinement leur loisir. Enfin, si l'éducation nationale assure la gestion des personnels d'éducation physique et sportive, et du « franc-élève », il n'est pas question que le ministre de la jeunesse et des sports soit absent de la réflexion et de l'élaboration des décisions concernant la formation des maîtres, l'augmentation du nombre d'heures d'éducation physique, l'aménagement du temps scolaire, les équipements destinés aux scolaires : tous ces sujets doivent être traités en commun.

A propos des centres de vacances, le ministre a indiqué que le coût moyen de la journée, de 70 à 100 francs, était effectivement trop élevés; un enfant sur deux ne part pas; et ce sont les familles des catégories intermédiaires de la population qui sont le plus défavorisées, leurs revenus se situant au-dessus du seuil d'octroi des aides financières; il faudrait relever les aides publiques accordées aux familles et modifier les conditions de leur attribution.

Les équipements sont d'ailleurs souvent mal utilisés et mal entretenus. Une partie du programme « jeunes volontaires » pourrait porter sur la rénovation de ces équipements, l'objectif de ce programme étant bien de déboucher sur des emplois; l'expérience sera commencée à Vénissieux. Par ailleurs, une meilleure information sera donnée sur les possibilités d'accueil.

L'office franco-allemand et l'office franco-québécois pour la jeunesse ayant été créés par traités, leur organisation et leur mode de fonctionnement ne peuvent être modifiés; mais les échanges des jeunes travailleurs, actuellement peu nombreux, devront se développer.

**Mercredi 4 novembre 1981.** — *Présidence de M. Léon Eeckhoutte, président.* — La commission s'est réunie pour entendre Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, sur les crédits affectés à son département ministériel et relatifs à l'enseignement, la formation et la recherche agricoles.

Le ministre a souligné que, si son budget pour 1982 exprimait déjà des inflexions significatives de politique, les crédits prévus permettront d'augmenter le nombre des enseignants, d'améliorer la formation et la situation des personnels, de renforcer les moyens de fonctionnement des établissements sco-

lares, d'achever certains équipements et d'en créer de nouveaux. Pour ce qui concerne l'enseignement technique public, des mesures seront prises pour améliorer l'emploi : 512 créations de postes sont prévues toutes catégories confondues, 119 postes d'enseignants, dont 180 créations nettes et 332 régularisations. S'y ajoutent 531 titularisations d'agents de service et d'ouvriers professionnels. Si les crédits de fonctionnement, subventions aux établissements, progressent de 17,2 p. 100, ceux affectés aux investissements ne croîtront que de 12,9 p. 100 (140 millions en autorisations de programme). Les crédits de bourses (165 millions) reconduits en francs constants dépassent les crédits d'investissement ; les crédits de déplacement augmentent de 21 p. 100.

Si la dotation pour l'enseignement privé reste fixée à son montant de 1981, 492 millions de francs, 51 millions de francs de report au 31 décembre 1981 s'ajouteront à cette dotation. La masse globale (543 millions de francs) permettra d'augmenter de 18 p. 100 les subventions.

A cela il faut ajouter 3 millions de francs pour des actions de formation et d'information des cadres syndicaux professionnels de l'agriculture et un million de francs pour le fonctionnement des centres de formation des femmes d'agriculteurs. D'autres mesures sont en outre prévues pour développer la formation professionnelle agricole.

Un débat s'est alors engagé, auquel ont participé le **président Léon Eeckhoutte**, **MM. Yves Le Cozannet, Jean-Pierre Blanc, Adrien Gouteyron, Jacques Habert, Jacques Pelletier, Raymond Soucaret, Raymond Espagnac** et enfin **M. René Tinant, rapporteur pour avis**. Madame le ministre a répondu aux questions posées :

— que le rattachement de l'enseignement agricole au ministère de l'éducation nationale est prévu à terme. Il s'inscrit dans le cadre du programme de la législature, c'est-à-dire sur cinq ans. L'enseignement agricole gardera sa spécificité comme il doit en être pour tout enseignement technologique dans le cadre du grand service public unifié d'éducation que le Gouvernement veut mettre en place. Des précautions et une vigilance particulière présideront à ce transfert ;

— que le Gouvernement a souhaité la création d'un grand ministère de la recherche chargé de mettre en œuvre une politique globale et cohérente, que toutefois les orientations de la recherche doivent être définies en relation avec la politique que le ministère de l'agriculture élabore et met en œuvre ;

— qu'une mission d'étude sur le développement de la filière bois a été confiée à M. Duroure, député des Landes, et que des mesures seront prises sur la base de ses conclusions ;

— que la loi de 1978, dite « Loi Guermeur », devant être appliquée jusqu'à ce que de nouveaux rapports soient définis entre l'Etat et l'enseignement agricole privé, les procédures d'agrément suivront leur cours en 1982 ; que d'ailleurs les crédits pour 1982 sont en augmentation de 79 millions de francs (464 — 543 millions de francs) ;

— qu'il y a seulement en France 7 000 vétérinaires dont 5 500 praticiens, ce qui est insuffisant, et que l'effort d'ouverture des écoles vétérinaires, déjà engagé sous le Gouvernement précédent et qui a permis de passer, de 1974 à 1981, de 327 à 524 inscrits nouveaux sera poursuivi ;

— qu'il est à espérer de l'école de Nantes installée dans une région d'élevage qu'elle incite les élèves vétérinaires à s'installer en région rurale et non en ville ;

— qu'en ce qui concerne les effets de la décentralisation sur l'enseignement agricole, les collectivités locales devraient intervenir dans la gestion de l'établissement, ce qui ne contredirait pas les efforts pour l'unification des statuts des personnels, ni la définition au niveau de l'Etat d'une politique de formation en relation avec les nouvelles perspectives économiques et notamment la prise en charge souhaitable par les agriculteurs de la transformation de leurs produits ;

— que le plan intérimaire devra concourir au maintien et au développement de l'emploi en milieu agricole et rural ;

— que l'on doit tendre vers une formation minimale (B. T. A.) de tous les jeunes agriculteurs et que l'élévation des niveaux de formation est un objectif à poursuivre sans relâche ;

— que, si l'on peut estimer actuellement à 15 p. 100 le nombre des agriculteurs qui sont touchés par le développement, il faudrait élever ce pourcentage à hauteur de 70 p. 100 ou 80 p. 100, l'effort étant à poursuivre en liaison avec une meilleure formation et les progrès de la recherche dont les résultats doivent être mis à la disposition des agriculteurs.

Mais, s'il est vrai que les bourses agricoles ne sont pas aliénées sur celles de l'éducation nationale, les enfants d'agriculteurs bénéficient de une à trois parts supplémentaires et le pourcentage des élèves boursiers est plus élevé dans l'enseignement agricole que dans l'éducation nationale (59 p. 100 contre 31 p. 100) ; que, compte tenu de tous les éléments en cause, les enfants d'agriculteurs ne seraient pas défavorisés

mais que cette réflexion ne s'applique pas aux enfants des salariés agricoles dont la situation est difficile et dont il faudra s'occuper cette année ;

— que la formation professionnelle dépend du ministre M. Marcel Rigout, d'ailleurs très attaché aux problèmes d'agriculture et que l'accord des deux ministres est entier pour le développement des stages de longue durée dont il faut étudier les modes de financement ;

— qu'enfin, en ce qui concerne les filières féminines d'enseignement, il convient d'offrir aux jeunes filles les mêmes possibilités de formation qu'aux jeunes gens, mais sans négliger les formations qui contribuent au maintien de l'emploi en milieu rural.

**Judi 5 novembre 1981.** — *Présidence de M. Léon Eeckhoutte, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a entendu **M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement,** sur les crédits de son département pour 1982 et sur sa politique. Le ministre a tout d'abord rappelé les vicissitudes connues par son ministère depuis sa création il y a dix ans et décrit la situation actuelle comme un retour à la situation initiale. L'autonomie du ministère de l'environnement lui permet d'être un interlocuteur privilégié des ministères dont les activités peuvent modifier les équilibres naturels.

La confusion au sein du ministère de l'environnement et du cadre de vie, tel qu'il existait avant le 10 mai 1981, des rôles de contrôleur et de contrôlé était néfaste.

Certes, le budget du ministère tel qu'il est aujourd'hui défini ne représente que 0,057 p. 100 du budget général de l'Etat, mais ses moyens sont plus vastes car il dispose d'un certain nombre de ressources extrabudgétaires comme la taxe sur les permis de chasser, la taxe piscicole, les redevances des agences de bassin (1 800 millions de francs pour 1982) et les prélèvements de 20 p. 100 sur le P. M. U. (fonds interministériel pour la qualité de la vie). Au total, ce seront environ 2 746 millions de francs qui concourront en 1982 à alimenter le ministère (2 348 millions en 1981).

Pour M. Michel Crépeau, le ministère de l'environnement devrait être en charge des ressources naturelles ; il devrait exercer ses fonctions dans quatre domaines : eau, air, espaces naturels non agricoles, qualité de la vie.

En ce qui concerne l'eau, pour laquelle le ministère a déjà une compétence très large, M. Michel Crépeau s'est déclaré favorable au regroupement de tous les services qui participent à la

gestion de l'eau. A l'heure actuelle, en effet, outre le ministère de l'environnement, les ministères de l'intérieur, de la santé et de l'agriculture interviennent dans cette gestion.

Les pollutions atmosphériques relèveront de la future direction de l'air, qui devra également s'attaquer au problème du bruit.

La direction des espaces naturels a déjà dans ses compétences la gestion des parcs nationaux et régionaux, celle de la pêche et de la chasse et, depuis cette année, elle exerce conjointement avec le ministère du plan la tutelle sur le conservatoire du littoral.

Le ministère a également souhaité que le secrétariat d'Etat à la forêt, dont la création est envisagée, soit rattaché à son ministère, la forêt ayant, à un titre assez semblable à celui de l'eau, une fonction d'environnement.

Quant à la délégation à la qualité de la vie, sa mission est d'animer le dialogue avec les collectivités locales et les 4 000 associations de protection de la nature, rôle d'autant plus important que les problèmes d'environnement sont, pour une large part, des problèmes de comportements. Cette délégation, qui doit aussi promouvoir la recherche, gère le fonds interministériel d'intervention pour la qualité de la vie (F. I. Q. V.).

En conclusion, le ministre a souhaité voir son action se développer, d'une part, au sein de la Communauté européenne et, d'autre part, en direction des pays du Tiers Monde. Le renforcement, en effet, de la lutte contre les pollutions, donc l'augmentation des charges imposées aux entreprises, ne doit pas déséquilibrer les conditions de concurrence entre Français et ressortissants d'autres pays européens. Quant aux pays en voie de développement, leurs besoins à venir en matière d'assainissement des eaux et de lutte contre la pollution seront multiples ; il y a là un vaste champ de recherches et des besoins nouveaux à satisfaire, situation génératrice d'emplois.

Un débat a suivi l'exposé du ministre dans lequel sont intervenus le président, MM. Jean-Pierre Blanc, Raymond Soucaret, Jacques Pelletier et Hubert Martin, rapporteur pour avis des crédits de l'environnement.

En réponse, le ministre a précisé que les parcs nationaux et leurs zones périphériques resteraient de la compétence de l'Etat. En revanche, le mouvement de décentralisation doit conduire les régions à mieux assumer la gestion des régionaux.

Si les crédits affectés par son ministère à ces parcs régionaux n'augmentent dans le projet de budget pour 1982 que de 5 p. 100, le ministre s'est engagé à les compléter par des interventions du F. I. Q. V. qui permettront une reconduction des moyens financiers par rapport à 1981.

Le ministre a d'autre part annoncé son projet de passer des contrats avec certaines régions, de trois à cinq en 1982 ; aux termes de ces contrats, le ministère allouerait une subvention forfaitaire d'environ 2 millions de francs à ces régions, à charge pour elles de faire face à l'ensemble des dépenses d'environnement parmi lesquelles celles afférentes à la gestion des parcs régionaux.

La protection de nombreuses zones naturelles incombe également aux collectivités locales : ce sera à elles de définir les sites à protéger et de les gérer.

En revanche, le ministre a annoncé son intention de classer prochainement certains grands sites nationaux comme les gorges du Verdon ou la pointe du Raz.

Dans le domaine de la forêt, il souhaite que soient reconnus des impératifs écologiques à côté de sa vocation purement économique ; cela conduirait, par exemple, à une plus grande diversification des essences.

En ce qui concerne la gestion des eaux, le ministre entend réduire la disparité, choquante, entre les coûts de l'eau suivant les régions ; les prix, en effet, varient de un à dix, quand ce n'est pas vingt. La recherche d'une certaine péréquation répond à des préoccupations d'équité et d'aménagement du territoire.

Une mission a été confiée à M. Joussaume pour recueillir tous éléments d'information nécessaires au règlement d'un problème aggravé par le coût de plus en plus élevé de l'assainissement. Aucune décision ne sera prise sans concertation avec tous les responsables.

Le ministre souhaite également voir modifier la composition des comités de bassin en y réservant une plus grande place aux élus puisque aussi bien la nature des redevances de bassin est proche de celle d'un impôt. Les agences de bassin doivent se consacrer plus qu'auparavant à la gestion des stations d'épuration et non plus à leur seule construction.

En toute hypothèse, la péréquation entre les prix de l'eau que le ministre recherche ne s'opérera que progressivement, d'abord aux niveaux départemental et régional.

Le ministre a rappelé que certaines des agences de bassin participent déjà à des expériences de dépollution. Il entend promouvoir leur rôle dans le domaine de la recherche et de l'expérimentation dans ce domaine.

Pour ce qui est des limitations éventuelles à apporter au droit de chasse, il faut respecter les traditions et distinguer suivant que le gibier est migrateur ou local. Le ministre n'interviendra que pour limiter les prélèvements sur le gibier migrateur ; les fédérations de chasseurs doivent gérer elles-mêmes les ressources locales.

Le ministre s'est déclaré favorable à une action globale en faveur de l'initiation à l'environnement, tant des enfants que des adultes. Des crédits importants seront d'ailleurs consacrés en 1982 à la vie associative, ce qui est un premier pas en ce sens.

La réorganisation administrative du ministre s'opérera dans un délai de deux ans. En matière d'étude d'impact, le ministre améliorera la discussion et la diffusion. Le Gouvernement souhaite réformer les modalités de l'enquête publique.

En matière de pollution industrielle, le principe « pollueur-payeur » est théoriquement juste mais difficile d'application, surtout en période de crise économique ; il faut offrir aux industriels des formules qui ne soient pas inacceptables pour eux sur le plan de leur équilibre financier.

Enfin, dans le domaine du bruit, M. Michel Crépeau a annoncé son intention de conclure un plus grand nombre de conventions avec des municipalités pour la mise en place de plans anti-bruit.

Le F. I. Q. V. consacrera également des moyens financiers importants pour promouvoir des moyens techniques propres à réduire le bruit des deux roues.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, sur les crédits qui lui sont affectés pour 1982 et sur sa politique.*

M. Alain Savary a d'abord analysé les grandes lignes de son budget.

Les dépenses ordinaires de l'enseignement scolaire croissent de 17,45 p. 100, celles qui concernent l'enseignement universitaire augmentent de 15,9 p. 100. Les autorisations de programme croissent respectivement de 13,5 p. 100 et de 38,8 p. 100, soit

globalement d'une moyenne de 19,2 p. 100 ; les crédits de paiement étant en augmentation de 16,9 p. 100 pour l'enseignement scolaire et 21, 5 p. 100 pour l'enseignement universitaire.

Le ministre a estimé que ces augmentations de crédits marquent un coup d'arrêt à la dégradation continue des dotations depuis plusieurs années et qu'elles permettent une politique significative dans la plupart des secteurs. 17 000 emplois nouveaux seront créés, en 1982, qui s'ajoutent aux 11 625 emplois nets créés à la rentrée de 1981, grâce au collectif, et qui se comparent aux réductions antérieures portant sur 8 614 postes de 1979 à 1981.

Au niveau de la maternelle et de l'élémentaire, on devrait pouvoir réduire les effectifs par classe, ainsi que dans les zones prioritaires : 3 100 emplois sont prévus dont 100 conseillers pédagogiques d'éducation physique.

Au niveau des collèges, 35 000 élèves supplémentaires pourront être accueillis et bénéficier d'actions d'encadrement éducatif et de soutien dans les zones et secteurs prioritaires. 3 900 emplois sont prévus à cet effet.

Les lycées disposeront de moyens d'un accueil meilleur pour la réforme du second cycle (seconde de détermination).

Priorité est reconnue à l'enseignement technique. 3 250 emplois au total sont prévus pour les lycées.

Les secteurs qui n'avaient pas pu être suffisamment dotés par le collectif retrouvent une priorité. C'est ainsi que l'enseignement supérieur bénéficiera de la création de 2 600 emplois qui permettront la reprise de recrutement en remédiant aux inégalités d'encadrement entre disciplines et universités.

L'éducation physique et sportive bénéficiera de 1 600 emplois, non compris les 100 pour les écoles. Pour le personnel non enseignant, 2 550 postes sont prévus. Les crédits de fonctionnement augmentent de 30 p. 100 pour donner à l'ensemble des établissements autonomes les moyens de faire face, dès le début de l'année, aux hausses de prix prévisibles.

Les crédits affectés aux actions proprement éducatives sont multipliés par quatre et bénéficient de 60 millions supplémentaires.

Les crédits d'aide sociale sont majorés pour tenir compte de la hausse des prix et amorcer un début de rattrapage. Ils augmentent de 100 millions de francs.

L'enseignement privé voit les crédits qui lui sont affectés progresser de 22 p. 100. L'écart par rapport à l'enseignement public (22 p. 100 - 17,5 p. 100) se réfère à l'alignement de la situation des personnels sur ceux de l'enseignement public (deux points), à la provision pour la revalorisation des retraites (deux points) et à la création d'emplois « à guichet ouvert » (0,5 point).

Après l'exposé du ministre, un large débat a suivi auquel ont participé, outre le président Eeckhoutte, M. Paul Séramy, rapporteur pour avis des crédits de l'enseignement scolaire, M. Jean Sauvage, rapporteur pour avis des crédits de l'enseignement universitaire, Mme Hélène Luc, MM. Claude Fuzier, Adrien Goufeyron, Jacques Habert, Jules Faigt, Raymond Espagnac et Jacques Carat.

En répondant aux commissaires, le ministre a complété son exposé liminaire. Le budget, établi un mois après la mise en place du nouveau Gouvernement, est un budget de transition qui contient les prémices d'un politique nouvelle, qui redresse et rééquilibre les crédits affectés aux secteurs oubliés ou mal-traités et prévoit les actions prioritaires (zones d'action prioritaire, personnels non enseignants des établissements...).

Le ministre, dont la préoccupation est partagée par toutes les organisations syndicales, entend, pour le personnel, avoir une politique de qualité. C'est pourquoi il se refuse à recourir à l'auxiliariat pour résoudre le problème des classes surchargées ou pour rouvrir les classes supprimées. Les garanties de qualité sont meilleures lorsqu'on procède au recrutement sur concours que sur titre à partir de l'auxiliariat.

Le système de mise en place alternée n'est pas une solution durable et permanente, mais elle permet de répondre efficacement, dans de nombreux départements, aux impératifs de la non-fermeture et de l'allègement des classes et de l'enseignement des enfants.

La leçon sera tirée de la rentrée 1981 pour l'avenir. Il faut reconnaître que c'est aux enseignants eux-mêmes que l'effort est demandé et qu'ils ne doivent pas souffrir dans leur formation d'avenir de ce système de mise en place alternée sur le terrain.

En ce qui concerne les enseignants des collèges, ils ont été mis devant le choix impossible, compte tenu des programmes trop durs, d'appliquer les consignes du ministère en négligeant un peu la queue de classe, ou ne pas respecter les règles de l'administration.

Le choix du type d'enseignant, mono ou bivalent, suscite des avis divers. Il doit en tout cas être étudié en liaison avec le type de formation qui sera retenu pour l'enseignement dans les collèges.

Une mission de réflexion a été confiée à l'un des meilleurs spécialistes de ces problèmes. L'urgence, indéniable en la matière, ne doit pas conduire à la hâte.

La revalorisation indiciaire des certifiés ne peut se faire que dans le cadre des mesures concernant la fonction publique dans son ensemble mais il est possible qu'il y ait, en 1982, un réajustement pour l'ensemble des enseignants. L'orientation vers l'enseignement technologique ne devrait plus amener une conscience d'échec. Pour redresser la situation, il faut donner des moyens supplémentaires à ce type d'enseignement : nombre des enseignants, amélioration des locaux, renouvellement du parc de machines-outils obsolètes.

Ces insuffisances de moyens peuvent expliquer qu'au manque de places de 4 000 à 5 000 environ à la rentrée succède au mois de mars une sérieuse déperdition du nombre d'élèves. Les moyens d'aide sociale doivent être concentrés sur des secteurs comme celui des lycées d'enseignement professionnel (L. E. P.) pour éviter que les parents ne soient tentés par des systèmes d'aide au non-emploi.

Après la décision du Conseil constitutionnel concernant les dernières mesures législatives en matière d'enseignement supérieur, les textes d'application sont en cours d'élaboration et la mise en place des nouvelles instances n'aura vraisemblablement qu'une quinzaine de jours de retard.

Un bilan de l'application de la loi de 1963 sera présenté en 1982 ainsi qu'un projet de loi de réorganisation de l'enseignement supérieur, projet de loi établi après une large concertation consistant en échanges et réflexions contradictoires entre tous les responsables à divers titres de l'enseignement supérieur : partis politiques, commissions parlementaires, organisations syndicales représentatives...

Il faudra articuler autonomie et vocation des universités, diplômes nationaux et formation régionale prioritaire et enfin intégrer l'ensemble dans le projet de décentralisation. Celle-ci a, en la matière, des aspects particuliers. Il convient de rechercher la juste mesure entre la démocratisation par la décentralisation et l'homogénéité du système éducatif qui seule peut éviter, en fin de cursus, des disparités génératrices de handicaps ou d'avantages inconsiderés.

Le problème des habilitations, c'est-à-dire celui de la carte universitaire, sera remis sur le chantier. Toutes les universités ne peuvent pas être de même niveau de moyens mais un ensemble régional doit être doté de moyens globaux qui permettent aux étudiants de la région de bénéficier d'un enseignement sans avoir à s'en éloigner, l'éloignement posant des problèmes sociaux et financiers.

Le rapport Quermonne contient de remarquables propositions mais d'autres plus contestées. Il y aura lieu d'en tirer, déjà pour 1982, des éléments pour résoudre le problème de l'intégration des vacataires. Des textes sont en cours d'élaboration. Un effort devra également être fait pour les professeurs associés qui sont dans des conditions semblables de précarité puisque leur temps d'enseignement est limité à quatre ans. Il faudrait pour l'avenir prévoir que les universités puissent avoir recours à des personnalités extérieures dans la limite d'un certain pourcentage.

Les établissements, les cités et les restaurants universitaires sont dans un état de délabrement tel qu'il faudrait doubler le budget pour y remédier et qu'on ne peut songer qu'à un programme de redressement échelonné.

Les suppressions de postes à l'école nationale supérieure ne portent que sur les emplois des deuxième et troisième années, ce qui est la conséquence des mesures antérieurement prises ; aucune suppression d'emploi d'élève en première catégorie ne sera effectuée.

Le ministère de l'éducation nationale conserve la tutelle de toutes les bibliothèques universitaires et de toutes les bibliothèques dépendant des grands établissements d'enseignement supérieur ou des grandes écoles placées sous sa tutelle. Il conserve la gestion de tous les personnels des bibliothèques publiques et, par conséquent, des personnels de la Bibliothèque nationale.

Si le C. N. R. S. est placé maintenant sous la tutelle du ministre de la recherche, une étroite coordination s'impose avec les universités, tant en ce qui concerne les programmes de recherche des laboratoires dont le personnel est à prédominance universitaire, que tous les problèmes de personnel. Une commission est prévue pour assurer cette coordination. Il est à noter que les crédits de la mission de la recherche progressent de 28 p. 100, pourcentage du même ordre que l'augmentation du budget de la recherche dans son ensemble.

La suppression de l'institut Auguste-Comte est une décision gouvernementale prise en raison du coût des formations, démesuré par rapport aux objectifs et à la grande détresse du système éducatif français. Certaines des missions de cet institut doivent être dévolues aux universités dont la mission d'éducation permanente et de formation des cadres économiques et sociaux de la nation doit être confirmée, au regard notamment des grandes écoles qui ne doivent pas avoir le monopole de cette formation.

En ce qui concerne les études médicales, il a été décidé de différer d'un an l'entrée en vigueur de la réforme du troisième cycle de ces études. En outre, certaines des dispositions édictées par la loi du 6 juillet 1979 doivent être modifiées. Il faut notamment revoir la pédagogie des deux premiers cycles afin de préparer les étudiants à s'orienter vers la médecine générale, la recherche, la santé publique ou une carrière de spécialiste.

Des modalités transitoires seront adoptées pour éviter des inéquités qui résulteraient du report de la réforme du troisième cycle, notamment pour la génération qui devrait se présenter pour la première fois au concours de l'internat qualifiant au cours de l'année universitaire 1982-1983.

En ce qui concerne les crédits inscrits au collectif pour 1981 — 90 millions de francs — ils sont effectivement très inférieurs à ce qui était nécessaire. Il s'agit d'essayer de régler de façon pragmatique les problèmes concrets jusqu'en 1982. A cet égard, une demande a été faite au ministre du budget dans le cadre du collectif.

La procédure Garaces, élément d'aide à la décision, doit être revue dans le cadre des relations contractuelles entre les établissements et l'Etat avec l'aide d'une consultation du C. N. E. S. E. R. et de la conférence des présidents d'universités.

Le transfert à Lyon des sections scientifiques des écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay est pratiquement décidé. On ne pouvait revenir sur une décision prise dans le cadre de la décentralisation ce qui d'ailleurs impliquerait des reconstructions dans la région parisienne.

Si le matériel des laboratoires n'est le plus souvent pas d'origine française, c'est qu'il n'y a pas d'équivalent fabriqué en France, ou que les prix à l'étranger sont inférieurs. La situation ne peut être redressée que grâce à une action concertée avec l'industrie et la recherche.

Il est vrai, et désolant, que des étudiants ne trouvent pas de place dans les sections d'I. U. T. qui préparent à des emplois dans des secteurs où ne sévit pas le chômage (informatique par exemple). La programmation est en ce domaine difficile, mais il reste nécessaire de mieux informer les milieux universitaires sur les prévisions d'emplois.

En ce qui concerne les relations internationales, le ministre entend regrouper les services venant de l'éducation nationale et ceux qui étaient de l'ancien ministère des universités, car la politique de coopération, laquelle porte pour l'essentiel sur la coopération culturelle et technique, est une politique globale,

Tout est à revoir en ce qui concerne le problème des enseignants supérieurs en coopération. Le cursus universitaire ne doit pas se dérouler exclusivement à l'étranger et des engagements doivent être pris pour la réintégration des enseignants qui acceptent d'aller à l'étranger.

La gratuité de l'enseignement pour les Français à l'étranger est bien un engagement du Président de la République ; mais les engagements de celui-ci sont, il l'a bien précisé, à tenir de façon échelonnée au cours du septennat.

En ce qui concerne les langues régionales, la rencontre de Montauban, qui réunissait les directeurs d'écoles normales et les enseignants du second degré et des universités, a révélé un accord sur les étapes de l'accord à mener. Une action de sensibilisation dans les écoles normales d'instituteurs aux cultures et langues régionales, notion indissociable, est en cours. Quinze postes d'instituteurs itinérants sont prévus. Le problème est de préparer la formation des enseignants, volonté que le Gouvernement a exprimée en restituant à Brest et à Rennes les habilitations en ce secteur.

Le problème de la taxe d'apprentissage, qui concerne l'enseignement technique et les I. U. T., ne peut être résolu que par étapes, la première consistant à assurer la transparence du financement. Il convient également de retenir le principe qu'il est impossible de faire dépendre le service public de ressources financières aléatoires. Il faut tenir compte, pour juger de l'adéquation ou de l'inadéquation des formations par rapport aux débouchés, de la longueur des procédures pour créer de nouvelles filières ou supprimer des filières périmées.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 4 novembre 1981.** — *Présidence de M. Michel Chauty, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a d'abord entendu M. Robert Laucournet présenter son rapport pour avis sur le projet de budget du logement pour 1982.*

Le rapporteur pour avis a tout d'abord décrit la situation préoccupante dans laquelle le logement se trouvait aujourd'hui : la crise de l'énergie accroît le coût des charges, l'augmentation des taux d'intérêts rend très difficile l'accession à la propriété, la hausse des coûts fonciers pénalise la construction ; par ailleurs au cours des dernières années les efforts en faveur de la réhabilitation et du secteur locatif ont été notoirement insuffisants.

Abordant la conjoncture économique dans le secteur du bâtiment, M. Robert Laucournet a déploré qu'au cours des huit premiers mois de l'année 1981 le nombre d'heures travaillées dans cette industrie ait chuté de 4,4 p. 100 et que les cessations d'activité aient progressé de 17 p. 100. Entre 1974 et 1981, 200 000 emplois ont été supprimés dans le bâtiment. Cette industrie doit redevenir un instrument privilégié pour lutter contre le chômage.

Après avoir rappelé que la loi de finances rectificative pour 1981 avait accru le programme de logements aidés de 50 000 unités, le rapporteur pour avis a présenté les principales options du budget pour 1982 qui cherche à lutter contre le chômage, à renforcer la solidarité entre les Français et à promouvoir des réformes.

Les dotations budgétaires croissent de 35 p. 100 pour les autorisations de programme et de 45 p. 100 pour les crédits de paiement. 75 000 prêts locatifs aidés (P. L. A.) et 170 000 prêts en accession à la propriété (P. A. P.) seront distribués au cours de l'année prochaine. Les prêts moyens budgétaires ont été fortement réévalués afin de correspondre plus exactement que par le passé à la réalité. L'amélioration du parc existant fera également l'objet d'un effort particulier. 152 000 opérations devraient être réalisées en 1982 dont 100 000 grâce aux primes à l'amélioration des logements locatifs et d'occupation sociale

(P. A. L. U. L. O. S.). La suppression de la contribution au fonds national de l'habitat (F. N. H.) lors du conventionnement permettra de lever les réticences des organismes d'H. L. M. en ce qui concerne cette procédure. Le budget pour 1982 prévoit également un certain nombre de mesures en faveur du personnel, et 1 200 emplois sont créés.

M. Robert Laucournet a ensuite rappelé les fortes majorations apportées au mois de juillet 1981 aux aides à la personne. 300 000 personnes bénéficiaient de l'aide personnalisée au logement (A. P. L.) au 31 mars 1981. Le montant moyen mensuel de l'allocation était en 1980 de 431 francs. 1 874 000 allocations de logements ont été accordées en 1980, ce qui a représenté un montant total de 7,3 milliards de francs. Le Gouvernement a annoncé son intention de redonner un rôle important aux aides à la pierre. Quant aux aides à la personne, il est probable qu'une convergence sera recherchée entre l'A. P. L. et l'allocation-logement.

Le rapporteur pour avis a ensuite évoqué la préoccupante question de l'augmentation des loyers. Après avoir signalé que ceux-ci avaient, au cours des dernières années, suivi d'une manière générale l'évolution de l'indice du coût de la construction, il a indiqué qu'un nombre croissant de locataires avait de grandes difficultés, compte tenu de la conjoncture économique, à faire face aux coûts croissants des logements. Le Gouvernement s'est préoccupé de cette question et il déposera sur le bureau de l'Assemblée nationale des projets de loi relatifs, l'un aux droits et obligations des locataires et des bailleurs, l'autre à la modération des loyers.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, M. René Régnault a déclaré que ce budget devrait permettre d'accroître l'emploi dans le secteur du bâtiment. Il a souhaité qu'un effort particulier soit entrepris en faveur des petites et moyennes entreprises. Afin de développer l'accession à la propriété, il a espéré une baisse prochaine des taux d'intérêts et une réforme du mode de calcul de l'A. P. L. Il a insisté également sur les difficultés que rencontrent les maîtres d'œuvre en bâtiment pour devenir agréés en architecture.

M. Jean-Marie Bouloux s'est interrogé sur la nécessité de la création d'emplois au sein du ministère de l'urbanisme et du logement. Il a critiqué la tutelle technique qu'exercent les directions départementales de l'équipement sur les élus locaux.

M. Fernand Lefort a insisté sur le caractère transitoire du budget présenté. Il a estimé que l'A. P. L. pourrait entraîner une ségrégation dans l'habitat. Il a regretté les charges que

le plafond légal de densité (P. L. D.) faisaient peser sur les H. L. M. Il a souhaité que le nombre de logements locatifs soit augmenté. Il a rappelé que les travaux d'amélioration de l'habitat permettent d'employer une main-d'œuvre nombreuse et qualifiée.

M. Pierre Lacour a déclaré qu'il ne pensait pas qu'il serait possible de construire 400 000 logements en 1982. Il a souhaité qu'une plus grande liberté soit accordée aux H. L. M. pour réaliser leurs opérations. Il a estimé que le système de dépôt de garantie prévu par les contrats de location devait être modifié.

M. Jacques Mossion a souligné qu'il n'était pas possible d'accroître le nombre de logements tant que la situation économique générale ne serait pas meilleure ; il est en effet de plus en plus difficile de trouver des locataires qui peuvent payer les loyers des logements neufs. Il a exprimé son inquiétude sur l'avenir des petites et moyennes entreprises du secteur du bâtiment. Il a souhaité que les taux des prêts complémentaires soient abaissés afin d'accroître le nombre d'accédants à la propriété.

M. Gérard Ehlers a déploré le coût des logements tant dans le secteur locatif que dans celui de l'accession à la propriété. Il a souhaité une relance en faveur de l'industrie du bâtiment.

M. Robert Laucournet a répondu que les préoccupations exprimées par les différents intervenants étaient contenues dans son rapport.

Sous réserve des observations précédentes, la commission a décidé, sur proposition de son rapporteur pour avis, de donner un avis favorable aux dispositions relatives au logement figurant dans le projet de loi de finances pour 1982.

La commission a ensuite désigné comme **rapporteurs** :

— **M. Bernard Hugo** (Ardèche) pour la proposition de loi n° 403 (1980-1981), présentée par M. Henri Belcour et plusieurs de ses collègues, tendant à **modifier la loi n° 73-1193 d'orientation du commerce et de l'artisanat** du 27 décembre 1973 ;

— **M. Louis Minetti** pour la proposition de loi n° 30 (1981-1982), présentée par lui-même et les membres du groupe communiste, tendant à **abroger la loi n° 57-897 du 7 août 1957 portant interdiction de la pêche dans l'étang de Berre**.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi*, la commission a entendu **M. Francisque Collomb** présenter son **rapport pour avis** sur le **budget de l'industrie pour 1982**.

Le rapporteur pour avis a, tout d'abord, fait état du sondage récent traduisant le désintérêt des Français pour le secteur indus-

triel, qui confirme la nécessité pour les pouvoirs publics de rétablir un tissu industriel dynamique répondant à leurs objectifs, notamment en matière d'emploi.

Il a indiqué qu'en effet la chute des effectifs industriels pourrait atteindre 4 p. 100 pour l'année 1981 et que les défaillances d'entreprises ont augmenté de 25 p. 100 au cours de la même période.

Il a souligné la contradiction qui existe entre la volonté de relancer les investissements et l'augmentation des charges (+ 10 milliards) qui résultera de l'adoption de certaines mesures prévues par la loi de finances pour 1982.

M. Francisque Collomb a ensuite considéré que la nationalisation de cinq groupes industriels risque de dévitaliser l'industrie française, d'isoler la France au plan international et d'amplifier la crise.

Faisant le bilan des concours de l'Etat à l'industrie, M. Francisque Collomb a réaffirmé la nécessité de clarifier le dispositif d'aide afin de le rendre plus cohérent.

Examinant les crédits prévus par la loi de finances pour 1982, le rapporteur pour avis a souligné le fort accroissement des dotations qui passent de 254,12 millions de francs à 1 416,25 millions de francs en 1982 (+ 457,5 p. 100). Il a précisé que ces crédits sont destinés à développer l'industrie dans les secteurs porteurs comme la machine-outil, l'automatique et la robotique, la bio-industrie et la chimie fine, et qu'ils devront également permettre de soutenir les secteurs traditionnels au sein desquels certaines entreprises pourraient connaître des développements non négligeables. Il a noté l'effort particulier en faveur des P.M.E. mais souligné la réserve des « petits patrons » à l'égard de la panoplie de mesures annoncées.

Evoquant ensuite la conjoncture industrielle, M. Francisque Collomb a considéré que la persistance d'un climat défavorable ne devrait pas permettre une reprise durable et que l'objectif officiel d'une croissance de 3,3 p. 100 en 1982 lui paraît trop optimiste.

Le rapporteur pour avis a ensuite procédé à une présentation sectorielle de l'industrie française. Concernant l'industrie automobile, il a noté que bien que se plaçant au quatrième rang des constructeurs mondiaux, cette industrie connaît actuellement des difficultés dues au recul des immatriculations françaises et à la progression de la demande de voitures étrangères. Il a toutefois insisté sur les performances de ce secteur à l'exportation.

S'agissant de l'industrie textile, le rapporteur pour avis a souligné la dégradation de ce secteur sous le double effet de la baisse de la consommation textile (— 1 p. 100) et de l'aggravation de la concurrence étrangère, qui atteint plus de 50 p. 100. Cette réduction de l'activité s'est traduite par une chute des effectifs de 5 p. 100 représentant 40 000 salariés. M. Francisque Collomb a insisté sur la nécessité pour les pouvoirs publics de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour permettre à l'industrie textile de retrouver une place importante sur le marché français. Il a précisé que ces mesures devront s'appuyer sur une politique ferme à l'égard des importations, sur une amélioration de l'efficacité de l'outil de production et sur le soutien à la recherche technologique.

Concernant l'industrie de la machine-outil, qui traverse une crise sérieuse depuis 1974 (baisse de 5 p. 100 de la production en volume et réduction de 25 p. 100 des effectifs), le rapporteur pour avis a noté que les difficultés sont aggravées par l'apparition de nouveaux pays producteurs sur le marché international. Il a indiqué que le Gouvernement est en train de procéder à l'élaboration d'un plan de restructuration du secteur qui devrait permettre la restauration de la compétitivité de cette industrie dans un délai de trois à cinq ans.

M. Francisque Collomb a ensuite examiné la situation de l'industrie chimique dont la production a subi un recul de 1 p. 100 en 1980 et dont la situation financière s'est dégradée à la suite de la hausse très importante des cours de l'énergie et des matières premières.

Il a indiqué qu'à la suite de la nationalisation de Rhône-Poulenc et de Pechiney-Ugine-Kulhmann, l'Etat ne contrôlera pas toute la production chimique, compte tenu de la forte implantation des firmes étrangères. Il s'est toutefois interrogé sur l'éventuelle restructuration du secteur, nécessaire selon les critères de rentabilité, mais qui impliquerait la suppression de milliers d'emplois, ce qui semble incompatible avec l'objectif de protection de l'emploi assigné aux entreprises publiques.

S'agissant enfin de l'industrie de l'ameublement, le rapporteur pour avis a constaté la stagnation du chiffre d'affaires du secteur et l'aggravation du déficit de la balance commerciale. Il a précisé que la forte diminution de la consommation depuis le mois d'avril (— 10 p. 100 en volume) s'explique par la diminution de logements construits et par la hausse des taux d'intérêt, 40 p. 100 des meubles étant achetés à crédit. Il a émis le souhait que l'Etat prenne des mesures d'urgence en faveur du secteur pour mettre fin à la dégradation du marché.

A la suite de l'exposé du rapporteur pour avis, M. Michel Chauty, président, a fait observer que malgré la récente dévaluation du franc, l'industrie automobile allemande a pu diminuer ses prix de vente, alors que la France demeure dans l'obligation d'augmenter ses tarifs.

M. Jacques Braconnier a insisté sur la nécessité de réduire les charges sociales qui pénalisent les entreprises, afin de rétablir la compétitivité de l'industrie française.

Evoquant la récente dévaluation du franc, il a souligné qu'elle n'atteint en fait que 2,4 p. 100, compte tenu de notre appartenance au serpent monétaire européen, ce qui ne privilégie pas la France sur les marchés extérieurs. Il a également noté les difficultés résultant de l'importance des frais financiers et de la faiblesse des fonds propres des entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes étrangères.

Il a enfin précisé que la reconquête du marché intérieur est indispensable à celle des marchés extérieurs, et souligné la nécessité d'associer le secteur privé à la recherche publique.

M. Paul Malassagne a indiqué qu'il partage l'inquiétude du rapporteur pour avis concernant l'industrie de l'ameublement, et insisté sur la nécessité de revaloriser la filière bois.

La commission a enfin adopté les conclusions du rapporteur pour avis tendant à adopter les dispositions budgétaires relatives à l'industrie figurant dans la loi de finances pour 1982.

La commission a ensuite entendu **M. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur**, sur les orientations de son département ministériel.

Le ministre a tout d'abord rappelé que le déficit du commerce extérieur en 1981 devrait être inférieur au déficit enregistré en 1980 (50 milliards de francs environ, contre 62 milliards de francs l'année précédente), soit un taux de couverture d'environ 92 p. 100. Après avoir dressé un bilan de l'évolution du prix du pétrole depuis 1973 et de ses conséquences sur notre économie, il a estimé qu'actuellement ce prix était à un niveau comparable à celui des autres sources d'énergie. Il a estimé que la France ne pouvait, seule, influencer sur les taux d'intérêt pratiqués aux Etats-Unis, non plus que sur les cours du baril de pétrole. Le déficit du budget américain a, en outre, beaucoup contribué à désorganiser le système monétaire américain.

M. Michel Jobert a ensuite rappelé les objectifs du Gouvernement, qui visent à rétablir l'équilibre de nos échanges,

en reconquérannt le marché intérieur dans les secteurs où cela est économiquement possible, mais surtout en incitant les petites et moyennes entreprises (P. M. E.) à se tourner vers les marchés extérieurs. Cette politique ne sera cependant possible que si l'état du marché des changes le permet.

Parmi les points forts de notre commerce extérieur, figure le secteur agro-alimentaire (+ 17,8 milliards d'excédents durant les neufs premiers mois de 1981), mais avec une part trop importante réservée aux produits incorporant peu de valeur ajoutée. Si le secteur des pièces détachées, traditionnellement bénéficiaire, voit son excédent se stabiliser en 1981 (10,9 milliards de francs en neuf mois), le secteur automobile dégage un excédent moins important qu'en 1980 (+ 9,7 milliards de francs, contre + 11,4 milliards de francs). Certains bien d'équipements sont encore « porteurs », notamment grâce à la conclusion de gros contrats (électricité, techniques nucléaires, à terme le T. G. V.). En revanche, les échanges de demi-produits industriels (sidérurgie, chimie fine), ou de certains produits de consommation (équipement ménager et de radio-télévision, jouets, chaussures, meubles) sont plus préoccupants. Le ministre a tenu à cet égard à rappeler les risques de représailles commerciales auxquels s'exposerait la France en cas de limitations unilatérales ou très fortes de certaines importations, notamment dans le secteur textile.

La répartition géographique du commerce extérieur de la France est préoccupante : déficit global vis-à-vis de la communauté économique européenne, surtout vis-à-vis de la République fédérale d'Allemagne (14,4 milliards de francs de déficit en neuf mois, en 1981) ; déficit vis-à-vis des Etats-Unis (19,2 milliards de francs en année pleine) et du Japon (8 milliards de francs). Selon le ministre d'Etat, nos échanges sont meilleurs avec les autres nations (130 p. 100 de taux de couverture avec le Quart Monde) et les pays exportateurs de pétrole (le taux de couverture est passé de 40 p. 100 en janvier 1981 à 51 p. 100 environ actuellement). Sur 62 milliards de gros contrats conclus en 1981, quatre pays (Egypte, Nigéria, Arabie saoudite, Brésil) se taillent la « part du lion ». Cette concentration est relativement préoccupante à certains égards.

Le ministre a ensuite analysé les contraintes qui pèsent sur la compétitivité de notre commerce extérieur. Une compétitivité bien perfectible, qui dépendra de nos efforts de productivité, de l'adéquation de la politique d'aides à l'exportation, de la maîtrise des coûts de production. Dans ce dernier domaine,

le réajustement de la parité de notre monnaie au sein du système monétaire européen (S. M. E.) ne produira des effets que pendant une période relativement brève.

La relance à laquelle a procédé le Gouvernement ne devra pas se traduire, selon M. Michel Jobert, par un surcroît d'importations. Ce qui implique une vigilance soutenue de la part des autorités compétentes, surtout auprès des gros importateurs. A cet effet, sera créé un « guichet unique » pour assurer la surveillance de nos importations au sein de la direction des relations économiques extérieures (D. R. E. E.). Douze fonctionnaires assurent en France, jusqu'à présent, le contrôle de nos importations tandis que les Etats-Unis en emploient près de 500.

Dans le cadre de ce renforcement de sa politique de vigilance à l'égard des importations, la France a été amenée à invoquer la clause de sauvegarde de l'acte d'adhésion de la Grèce à la Communauté économique européenne pour limiter les importations de filés de coton en provenance de ce pays.

Des contraintes internationales pèsent également sur la France, qu'il s'agisse des engagements internationaux au plan juridique ou de la part de notre outil industriel déjà orientée vers les marchés extérieurs, au plan économique. De même, le régime des crédits à l'exportation est limité par un « consensus » passé entre les pays membres de l'O. C. D. E., dont certaines dispositions ne sont pas favorables pour la France. La France, selon M. Michel Jobert, pourrait à terme renoncer à ce « consensus » pour reprendre son autonomie. Après avoir décrit les péripéties récentes de notre monnaie au sein du serpent, puis du S. M. E., M. Michel Jobert a rappelé la politique de changes suivie par le nouveau Gouvernement, tout en insistant sur la contrainte que représente la participation de notre monnaie au S. M. E. Il a souligné qu'une politique de dépréciation externe du franc ne pouvait plus produire d'effets réellement positifs sur notre commerce extérieur. Il a estimé que la contrainte énergétique peut être bénéfique dans la mesure où elle incitait les industriels et les pouvoirs publics à une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

En ce qui concerne les entreprises en cours de nationalisation, le ministre a estimé qu'à l'exportation leur changement de statut juridique ne modifierait pas le coût des prêts et des subventions consentis jusqu'alors par l'Etat sur les fonds publics.

Le ministre a indiqué que la promotion du commerce courant, par opposition aux grands contrats, devrait être mieux assurée, notamment en favorisant l'accès des P. M. E. aux marchés exté-

rieurs. Il convient en outre de favoriser les exportations (automobile, agro-alimentaire, travaux publics) qui se traduisent par des créations d'emplois. Selon M. Michel Jobert, rééquilibrer nos échanges, c'est faire un choix en matière d'emploi.

Le ministre a reconnu que la présentation de toutes les actions ayant un impact sur le commerce extérieur était particulièrement malaisée, car elles sont de natures très diverses et partagées entre de nombreux ministères. Il a estimé qu'au total le coût de l'ensemble de ces actions pouvait être évalué à 11 milliards de francs en 1981. Les crédits spécifiques du service de l'expansion à l'étranger seront très notablement renforcés, surtout en ce qui concerne l'agence de coopération technique, industrielle et économique (A. C. T. I. M.) (+ 26 p. 100), le centre français du commerce extérieur (C. F. C. E.) (+ 30 p. 100) et le comité des foires (+ 38 p. 100).

En réponse à des questions de **M. Maurice PrévotEAU, rapporteur pour avis sur les crédits du commerce extérieur**, M. Michel Jobert a reconnu la nécessité de mettre en place une véritable organisation régionale du commerce extérieur, en liaison avec les chambres consulaires, notamment en réorganisant tous les services dépendant des différents départements ministériels, dont la coordination apparaît indispensable. Il a estimé que les sociétés de commerce international, souvent créées par des établissements financiers devraient connaître un réel développement. En réponse à **M. Pierre Lacour**, qui regrettait la mauvaise coordination des services compétents en matière de commerce extérieur et la faiblesse de notre représentation commerciale en Arabie saoudite, le ministre a rappelé l'amélioration de nos échanges constatée vis-à-vis de ce pays et le développement de nos antennes commerciales dans les pays du golfe Persique. Interrogé par **M. Michel Sordel**, M. Jobert a évoqué les perspectives de conclusion d'accords à long terme portant sur la vente de blé à l'U. R. S. S. et rappelé l'évolution favorable de nos exportations de farine de blé. En réponse à une demande de **M. Gérard Ehlers**, le ministre a dressé le bilan de nos échanges avec les pays à économie centralisée (sur les neuf premiers mois de 1981 le déficit de la balance commerciale avec ces pays est de 2,4 milliards de francs contre 1,8 milliard en 1980, soit une certaine détérioration). En ce qui concerne les importations d'espadrilles, et pour répondre à une demande de **M. Jacques Moutet**, le ministre a indiqué que les importations en provenance de Chine seraient limitées, après accord des autorités compétentes de la commission des Communautés européennes et que la position tarifaire sous laquelle était importé cet article venait d'être modifiée.

**Jeudi 5 novembre 1981.** — *Présidence de M. Michel Chauty, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a d'abord entendu **M. Maurice PrévotEAU** présenter son **rapport** pour avis sur le projet de budget du commerce extérieur pour 1982.

Le rapporteur pour avis a, tout d'abord, rappelé la faible progression en volume (+ 1 p. 100) du commerce international en 1980 et le risque d'une décroissance en volume pour 1981, à laquelle ne succéderait qu'une reprise modérée de l'activité en 1982. Cette atonie exacerbe certaines tendances dans l'évolution des relations commerciales mondiales : protectionnisme mal contenu, dégradation de la situation économique de maints pays en voie de développement, niveau d'endettement préoccupant de plusieurs pays à économie centralisée, difficultés croissantes dans la renégociation d'accords internationaux tels l'A. M. F. (accord multifibres). Les contraintes spécifiques à notre pays (taux d'inflation), compétitivité déclinante de certains secteurs, etc.) s'y ajoutent pour ne faire place qu'à un optimisme bien mesuré sur l'avenir de notre commerce extérieur.

Malgré des résultats néanmoins relativement encourageants pour les neuf premiers mois de 1981 (résorption de 7 milliards du déficit par rapport à la période correspondante de 1980), les résultats sectoriels de nos échanges sont cependant plus que contrastés et leur répartition géographique plus que préoccupante. Nous enregistrons, en effet, des déficits importants vis-à-vis des pays les plus performants (près de 15 milliards en neuf mois avec la République fédérale d'Allemagne, 9 milliards avec les Pays-Bas, plus de 19 milliards avec les Etats-Unis).

Le rapporteur pour avis a ensuite mis en évidence la dangereuse accélération de la pénétration étrangère dans le secteur industriel (25,6 p. 100 en 1978 et 28,4 p. 100 en 1980), imputable notamment au comportement de certaines entreprises françaises qui ont comprimé leurs marges à l'exportation pour conserver des marchés et laissé filer les prix sur le marché intérieur permettant ainsi à la concurrence étrangère d'y accroître sa part du marché. Cette pénétration est particulièrement nette pour les biens d'équipement professionnels (pénétration de 35,4 p. 100 en 1980 contre 27,9 p. 100 en 1973) ; elle tend à s'accroître dans le secteur automobile (22,8 p. 100 en 1980, mais 25,6 p. 100 sur les six premiers mois de 1981), elle demeure à un niveau préoccupant pour la filière bois qui enregistre un déficit de 11,2 milliards de francs en 1980. Cette année-là, la France aura notamment importé 274 000 tonnes

de meubles et sièges en bois pour une valeur de 3,7 milliards de francs, alors qu'elle aura exporté un tonnage un peu supérieur de grumes de chênes (333 000 tonnes) pour 0,3 milliard de francs, soit plus de douze fois moins. Les brillants résultats des échanges agro-alimentaires sont en revanche plus encourageants (solde positif de 11,7 milliards de francs), notamment au niveau des exportations de blé en farine et de sucre.

Le rapporteur pour avis a ensuite tenu à dénoncer l'idée trop couramment répandue, selon laquelle la France serait un pays particulièrement protectionniste. Il a ainsi mis en évidence l'ensemble des mesures protectionnistes mises en place tant en Italie qu'au Japon ou aux Etats-Unis et demandé que le Parlement soit régulièrement informé que ces pratiques non conformes à l'esprit du G. A. T. T. M. Maurice PrévotEAU a, en outre, indiqué que la France devait aborder les négociations internationales dans une nouvelle optique. Qu'il s'agisse de l'application du Tokyo Round, de la renégociation de l'A. M. F., ou du « consensus » O. C. D. E. sur les crédits à l'exportation, il a estimé que la France serait amenée à l'avenir à négocier plus durement et à ne pas consentir d'avantages excessifs à ses principaux partenaires.

Après avoir dressé un bilan récapitulatif des mesures inscrites dans le projet de loi de finances pour 1982 et ayant un impact sur la promotion de nos exportations, le rapporteur pour avis a plus particulièrement analysé quatre dossiers. Il a démontré que l'interdiction faite aux importateurs de se couvrir à terme était de nature à pénaliser les sociétés de commerce international françaises au profit de leurs concurrentes étrangères. Il a demandé la création d'un ensemble de règles spécifiques ou l'adaptation de certaines dispositions du droit commercial français, afin de faciliter la conclusion de contrats internationaux par les opérateurs français. Il s'est déclaré partisan d'une régionalisation des services de promotion des exportations, seule susceptible de faciliter l'accès au commerce international d'un nombre croissant de petites et moyennes entreprises. Il a enfin jugé indispensable une meilleure connaissance statistique de l'endettement de certains pays à économie centralisée, capable de permettre une estimation financière réaliste des risques qui y sont liés.

A la suite de l'exposé du rapporteur pour avis, M. Gérard Ehlers a souligné la nécessité d'une étude approfondie des détournements de trafic constatés en matière portuaire, comme dans le domaine du transport fluvial. Il a estimé qu'une telle étude mettrait en évidence les pertes importantes en devises, en emplois et en activités économiques qui en sont la consé-

quence. M. Michel Chauty, président, a déploré l'insuffisance criante de notre marine marchande et préconisé la création d'un réseau mondial d'affrètements français. Il a, en outre, démontré la nécessité pour les entreprises exportatrices, de créer des réseaux stables de ventes, constitués de sociétés filiales de droit étranger à implanter dans chacun des pays où ces sociétés exportent.

A la suite de cet échange de vues, la commission a adopté à l'unanimité le rapport pour avis de M. Maurice PrévotEAU et elle a émis un avis favorable à l'adoption des dispositions relatives au commerce extérieur contenues dans le projet de loi de finances pour 1982.

La commission a ensuite entendu M. Gérard Ehlers présenter son rapport pour avis sur le projet de budget de la consommation et de la concurrence pour 1982.

Le rapporteur s'est tout d'abord félicité des orientations fixées à son action par le ministre de la consommation. Qu'il s'agisse de la création d'un ministère autonome, de l'augmentation notable des subventions allouées aux associations de consommateurs (+ 51 p. 100 pour 1982), de l'annonce de réformes institutionnelles et législatives, de l'affirmation d'une volonté de prendre en compte les intérêts réels du consommateur à tous les stades de la production et de la distribution, l'ensemble de ces éléments constitue l'amorce d'une véritable politique de la consommation. Mais, selon le rapporteur pour avis, tous les problèmes en suspens ne sont pas réglés et leur solution passera par la levée d'un certain nombre d'ambiguïtés.

La première d'entre elles concerne la capacité du ministère de la consommation à s'insérer de manière efficace dans le jeu toujours complexe des relations interministérielles. De même, le versement des aides aux associations de consommateurs ne doit pas être trop tardif, au risque d'obérer la trésorerie de ces associations, ni faire l'objet d'un contrôle trop tâillon de la part de l'administration. En ce qui concerne ces associations, M. Gérard Ehlers a estimé que leur nombre croissant (dix-sept agréées au plan national) traduisait la vitalité d'un mouvement consommériste qu'il convenait d'encourager, mais suscitait cependant quelques inquiétudes quant aux conséquences pratiques d'une telle dispersion (coût du financement, partage du temps d'antenne, représentation au sein de divers organismes dont les conseils d'administration des entreprises en cours de nationalisation). Il s'est donc interrogé sur l'opportunité d'envisager éventuellement une révision des critères de représentativité, révision qui soulèverait à l'évidence nombre de critiques et de problèmes.

Quelle que soit l'issue de ce débat, il ne fait pas de doute, selon le rapporteur pour avis, que les moyens d'action des associations pourraient être développés, tant en ce qui concerne l'octroi de congés de représentation et de congés de formation à leurs représentants (notamment dans le secteur public et nationalisé) qu'en ce qui a trait à l'amélioration de l'accès des consommateurs à la justice, qui devrait être rendu plus aisé et plus efficace.

En matière de politique de la concurrence, le rapporteur pour avis a relevé avec satisfaction l'augmentation prévue des effectifs de la direction générale de la concurrence et de la consommation (D. G. C. C.), mais s'est interrogé sur la nature des missions qui seraient imparties à ce service, dont il a tenu à souligner par ailleurs la grande compétence. Il n'atteindra son rendement optimal que si les tâches inhérentes au blocage des prix ne représentent pas une part trop importante de son activité au détriment des actions en profondeur de connaissance des mécanismes de formation des prix. Le rapporteur pour avis s'est, en outre, préoccupé des conséquences envisageables sur les compétences de la D. G. C. C. de la loi portant décentralisation, qui confiera des attributions nouvelles aux collectivités territoriales, ainsi que de l'éventualité de la création de services extérieurs, tant du ministère de la consommation que du ministère du commerce et de l'artisanat.

En ce qui concerne le blocage des prix, M. Gérard Ehlers a estimé qu'il ne saurait être que transitoire, au risque de créer une certaine désorganisation du système économique et de provoquer une suspicion mal fondée sur les responsabilités des détaillants et des petits commerçants dans la genèse de l'inflation. La seule solution efficace en ce domaine consisterait plutôt à détecter les causes de la fièvre inflationniste qu'à bloquer le thermomètre, ce qui implique notamment une utilisation moins systématique du recours à l'arme juridique du secret professionnel et l'élaboration rapide d'une approche méthodologique de la formation des prix.

Le rapporteur pour avis a ensuite dressé un bilan de l'état d'avancement des projets de réforme de l'institut national de la consommation (I. N. C.) et du comité national de la consommation (C. N. C.). Il s'est prononcé pour une augmentation plus importante de la subvention versée à l'I. N. C., à défaut de laquelle l'institut ne pourrait pas assurer en 1982 l'intégralité de son programme d'enquêtes comparatives. Il a estimé que les accords qui seraient conclus dans le cadre du C. N. C. rénové devraient à l'avenir s'imposer aux parties

et, si nécessaire, être étendus dans leur champ d'application par des décisions de nature réglementaire. Il a enfin rappelé que la politique de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles ne se traduira réellement dans les faits que si les moyens mis à la disposition de la commission de la concurrence sont renforcés et ses compétences juridiques mieux affirmées.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, M. Rémi Herment a attiré l'attention de la commission sur les risques potentiels présentés par les enquêtes comparatives pour les activités des entreprises visées, car elles peuvent éventuellement conduire celles-ci jusqu'au dépôt de bilan. Il a demandé que ces enquêtes soient menées avec le plus grand sérieux et évitent tout risque de mauvaise interprétation de la part des consommateurs.

M. Jacques Braconnier a jugé pour sa part que ces conséquences désastreuses pourraient être évitées par une politique de prévention menée plus activement en amont de la production, notamment lorsque la sécurité physique du consommateur est mise en cause. Le rapporteur pour avis a partagé cette préoccupation de renforcement de la politique de prévention et estimé qu'il convenait, afin d'éviter absolument toute fermeture d'usine, d'envisager la mise en place d'un mécanisme d'aides financières aux entreprises améliorant la qualité de leurs produits, ainsi que de parvenir à une réforme du C. N. C. aussi rapide que possible.

M. Roland Grimaldi s'est félicité, au nom du groupe socialiste, de la création d'un ministère de la consommation et des premières mesures prises par ce département ministériel nouveau. Il s'est interrogé sur l'opportunité d'étoffer davantage les services qui lui sont rattachés, et de lui conférer une compétence en matière de politique des prix.

M. Jacques Braconnier et M. Michel Chauty, président, ont abordé le problème de l'affichage des prix à l'unité de volume et de poids. M. Gérard Ehlers, rapporteur pour avis, a rappelé sur ce point qu'un décret était en préparation, visant à transcrire en droit français les dispositions de la directive n° 79/112 du 18 décembre 1978 relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires destinées au consommateur final; il s'est, en outre, félicité des progrès intervenus dans l'harmonisation au plan communautaire des politiques de défense des consommateurs.

A la suite de cet échange, la commission a adopté, à l'unanimité, le rapport pour avis de M. Gérard Ehlers

et elle a émis un avis favorable à l'adoption des dispositions relatives à la concurrence et à la consommation contenues dans le projet de loi de finances pour 1982.

La commission a ensuite entendu **M. Pierre Ceccaldi-Pavard** lui présenter son **rapport pour avis sur le budget de l'urbanisme pour 1982.**

Après avoir regretté la trop faible augmentation des dotations budgétaires de la direction de l'urbanisme et des paysages (dépenses ordinaires : 28,9 millions de francs, plus 5 p. 100 ; crédits de paiement : 568 millions de francs, plus 14,5 p. 100 ; autorisations de programme : 702 millions de francs, plus 10 p. 100), le rapporteur pour avis a décrit les grandes caractéristiques de l'urbanisme en France.

En ce qui concerne la protection des sites et des monuments historiques, il a souhaité que les pouvoirs des architectes des bâtiments de France soient redéfinis et que leurs moyens soient accrus. Des directives d'aménagement apportent une protection spéciale à des zones particulièrement sensibles.

Il a rappelé que les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (S. D. A. U.) devaient déterminer les grandes orientations du développement des agglomérations et permettre que les plans d'occupation des sols (P. O. S.) soient compatibles entre eux. Il a regretté le nombre insuffisant de S. D. A. U. approuvés. Il a souhaité que le formalisme juridique entourant les P. O. S. soit allégé et qu'une révision périodique de ces documents soit instaurée. Il a estimé nécessaire que l'on donne rapidement une valeur juridique aux cartes communales afin que toutes les communes puissent bénéficier, si elles le désirent, d'un document de planification urbaine.

Abordant ensuite les problèmes de la politique foncière, M. Pierre Ceccaldi-Pavard a indiqué que d'après une enquête récente du ministère de l'urbanisme et du logement la majorité des communes n'effectuait des acquisitions foncières que pour des réalisations immédiates. Il a indiqué qu'au cours des années passées l'évolution du prix des terrains n'avait pas été supérieure, en moyenne, à celle de l'indice du coût de la construction. Afin d'accroître l'offre de terrains constructibles, le Gouvernement a annoncé son intention de proposer au Parlement un impôt foncier déclaratif sur la valeur vénale des terrains. Le rapporteur pour avis s'est interrogé sur la nécessité d'une telle création qui risque de se heurter à de nombreuses difficultés pratiques. Il a par ailleurs estimé que cet impôt

serait difficilement compatible avec l'impôt sur la fortune et l'impôt sur les plus-values. Il a estimé que l'imposition des plus-values a entraîné une rétention des terrains.

Afin de faciliter l'urbanisme opérationnel, M. Pierre Ceccaldi-Pavard a ensuite souhaité que la procédure de zone d'aménagement concerté et celle des associations foncières urbaines (A. F. U.) soient davantage utilisées. Il est également nécessaire de modifier les statuts des sociétés d'économie mixte d'aménagement.

*Présidence de M. Hector Dubois, président d'âge.* — Le fonds d'aménagement urbain (F. A. U.) a accordé en cinq ans 1,5 milliard de francs à 1 700 communes. Ses principales interventions ont concerné la lutte contre la ségrégation sociale, la promotion de la qualité des espaces publics et l'apurement d'anciennes procédures d'urbanisme.

Le rapporteur pour avis a, par la suite, décrit la situation actuelle des villes nouvelles. Les établissements publics d'aménagement voient leur situation financière s'améliorer. A la fin de l'année 1980, 780 000 personnes résidaient dans une ville nouvelle, dont 538 000 en Ile-de-France, et 138 000 logements ont été construits ou mis en chantier. Si l'effort en faveur des villes nouvelles doit être poursuivi, l'Etat doit également s'efforcer de contribuer au développement des cités avoisinantes.

Le rapporteur pour avis s'est félicité des efforts entrepris au cours de ces dernières années pour rapprocher l'administration de l'usager : l'instauration de consultants juridiques dans les directions départementales de l'équipement (D. D. E.), la création des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (C. A. U. E.), des agences d'urbanisme et la déconcentration des D. D. E. ont permis de mieux faire comprendre les nécessités de l'urbanisme aux administrés. Il faudrait maintenant s'efforcer de clarifier et de simplifier les nombreuses règles régissant l'urbanisme et la construction.

*Présidence de M. Michel Chauty, président.* — Enfin, M. Ceccaldi-Pavard a évoqué les conséquences de la décentralisation sur l'urbanisme. Il s'est félicité des propositions de la commission des lois qui visent à donner la responsabilité de l'urbanisme aux collectivités locales.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur, M. Roger Rinchet a déclaré qu'une grande prudence était nécessaire en matière d'urbanisme ; seule la collaboration des élus, de l'administration et des citoyens peut permettre d'éviter des erreurs. Il a reproché le caractère beaucoup trop centralisé de la procédure des unités touristiques nouvelles (U. T. N.).

M. Pierre Ceccaldi-Pavard a répondu qu'il estimait que la directive nationale pour la protection et l'aménagement de la montagne contenait de bons principes, mais que sa mise en application n'était pas effectuée de façon satisfaisante.

M. Fernand Tardy a exprimé son accord sur le principe d'un impôt foncier sur les terrains à bâtir. Il a fait part des difficultés que rencontrent les communes rurales pour établir un P. O. S.

Le rapporteur pour avis a rappelé que la carte communale devrait permettre aux petites communes de disposer d'un document d'urbanisme. Il a estimé qu'il était nécessaire de revoir l'imposition sur les plus-values à long terme qui entraîne une rétention des terrains.

MM. Gérard Ehlers et Hector Dubois se sont déclarés favorables à l'adoption du budget.

Tout en regrettant la trop faible augmentation des crédits et l'incertitude en ce qui concerne la politique qui va être menée, la commission a décidé de donner un avis favorable aux dispositions concernant l'urbanisme figurant dans le projet de loi de finances pour 1982.

*Présidence de M. Michel Chauty, président.* — *Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi,* la commission a entendu **M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances,** sur les **orientations de son département ministériel.**

M. Jacques Delors a rappelé que les pays européens subissent actuellement la crise la plus grave qu'ils aient connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La hausse du dollar a empêché la relance attendue à partir du second semestre de 1980, et la récession a même atteint l'Allemagne fédérale. Par ailleurs, les Etats-Unis et le Japon disposent d'une avance technologique de cinq à dix ans par rapport aux pays européens qui doivent s'en préoccuper.

On ne peut considérer la situation actuelle comme la phase d'un cycle, et l'on est conduit à s'interroger sur un éventuel déclin des économies européennes. Une certaine reprise récente des exportations et de la consommation intérieure françaises constitue un élément favorable dont on ne peut cependant tirer des conclusions définitives. Le Gouvernement a entrepris une relance raisonnable par la demande qui a eu un effet positif sur

l'activité économique. Il y a progression des exportations et de la consommation, cependant l'accroissement de la production industrielle n'a entraîné jusqu'à maintenant ni recrutement de personnels importants, ni augmentation des investissements, en raison de l'existence de capacités inutilisées.

On peut espérer que la croissance atteindra 2,5 à 3 p. 100 en 1982. La hausse des prix (14 p. 100 probablement en 1981) n'accuse pas de dérapage par rapport au début de l'année. Le principal problème de l'exercice 1981 était le financement de déficits publics de quatre-vingt dix milliards de francs dans un environnement défavorable à l'activité du marché des capitaux. A la fin du mois d'octobre, le volume des augmentations de capital était le même qu'en 1980, et cent milliards de francs d'obligations devraient être placés avant la fin de 1981; le financement de ce déficit devrait donc être assuré dans des conditions convenable.

L'incertitude monétaire internationale a motivé des mouvements importants de capitaux dès le début de 1981. Les changements politiques intervenus en France ayant entraîné un renforcement des attaques contre le franc français, constatées déjà avant mai 1981, le Gouvernement a estimé préférable de mettre fin à l'hémorragie de devises en augmentant d'abord les taux d'intérêt en juin dernier plutôt qu'en sortant du système monétaire européen (S. M. E.), mais dès cette date il apparaissait indispensable de procéder ultérieurement à un réajustement des parités monétaires au moment opportun.

Aux termes d'une négociation difficile, le Gouvernement s'est attaché à obtenir un écart réaliste avec le Deutschemark (8 p. 100), l'écart réel se situant entre 8 et 9 p. 100, et une réévaluation du Deutschemark (+ 5,5 p. 100) supérieure à la dévaluation du franc français (— 3 p. 100), afin de maintenir une parité correcte entre franc et dollar. Cette opération a été ratifiée par le marché des changes qui s'est stabilisé. Elle a été techniquement réussie. Il était impossible d'opérer une correction plus importante tout en restant à l'intérieur du S. M. E.

Les mesures d'accompagnement prises pour contrôler les prix, maîtriser les revenus et plafonner les déficits publics devraient permettre de conforter les résultats obtenus.

Répondant à une question de **M. Hector Dubois**, **M. Jacques Delors** a précisé que, pour l'économie française, il serait souhaitable que le cours du dollar s'établisse à 5,20 ou 5,30 francs,

afin de préserver la capacité exportatrice de la France, tout en limitant le coût de la facture pétrolière. Il reste que l'on se retrouve en situation de changes flottants.

M. Michel Chauty s'étant inquiété du dynamisme des entreprises françaises à l'exportation, le ministre s'est déclaré préoccupé du recul de nos parts de marchés à l'étranger et de la détérioration du tissu des petites et moyennes entreprises ; il a indiqué que le projet de loi de finances pour 1982 comportait une augmentation de 52 p. 100 des aides aux entreprises. Le ministre a indiqué qu'il se rendra prochainement en province pour apprécier l'environnement local des entreprises.

En attendant les effets des aides précitées, l'augmentation des importations de biens de consommation et des biens d'équipement est à court terme inévitable, mais un tel mouvement est largement imputable au comportement de la distribution. Les résultats des discussions actuelles entre producteurs et distributeurs, au sein du conseil national du patronat français, étant décevantes, le ministre a indiqué qu'il a l'intention d'intervenir pour réformer les pratiques actuelles en matière de conditions de vente, de prix d'appel, de refus de vente et de contrats d'approvisionnement à long terme. Il a cependant noté que dans certains secteurs les défaillances sont le fait des producteurs.

Répondant à M. Frédéric Wirth, le ministre a indiqué que la masse monétaire devrait augmenter de 13,5 p. 100 en 1981, alors que la croissance du produit intérieur brut en valeur devrait être de 14,5 p. 100. Après que M. Frédéric Wirth eut estimé que l'augmentation de la hausse monétaire de 8 p. 100 en Allemagne fédérale comportait des risques de déséquilibre à l'avenir, M. Jacques Delors a considéré qu'il faudra rechercher en France un taux d'inflation de 10 p. 100 à la fin de 1982.

A propos des difficultés des entreprises, M. Roger Rinchet a évoqué la lenteur des procédures administratives préalables à l'attribution des aides publiques, et il a regretté le désengagement des banques à l'égard des industriels. A ce propos, le ministre a rappelé que les banques ne peuvent actuellement invoquer l'encadrement du crédit pour justifier le refus d'accorder des crédits d'un montant restreint, trente milliards de francs supplémentaires ayant été débloqués en août dernier ; il a en outre estimé indispensable que les banques réforment leurs pratiques ; malgré sa répugnance pour les procédures inhabituelles, le ministre a mis en place par l'intermédiaire des banques et des C. O. D. E. F. I. (Comités départementaux d'exa-

men des problèmes de financement des entreprises), la procédure d'avances exceptionnelles de trésorerie destinées aux entreprises saines subissant des difficultés temporaires.

Après avoir rappelé l'évolution des parités monétaires et des taux d'intérêt en France et en Allemagne fédérale en 1981, **M. Jacques Moutet** a regretté que les milieux professionnels n'aient pas été consultés à propos du plan textile. Le ministre a répondu que le franc français a perdu 30 p. 100 de sa valeur entre 1974 et 1981, et que les deux tiers des pertes de devises intervenues en 1981 se sont produites avant le 23 mai. Indiquant que la réduction de la hausse des prix était un objectif prioritaire du précédent Premier ministre, il a répondu que le taux de la hausse des prix était passé de 10 p. 100 lors de la nomination de celui-ci, à 14 p. 100 en mai 1981, et qu'à ce moment le franc français avait déjà perdu douze points par rapport au Deutschmark. Il a en outre précisé que le ministre de l'industrie a récemment reçu les représentants de l'industrie textile.

**M. Amédée Bouquerel** a estimé insuffisant l'effort consenti dans ce projet de budget pour 1982 en faveur du logement et des grands travaux et notamment la mise à grand gabarit du réseau fluvial. **M. Jacques Delors** a répondu que ce dernier problème sera étudié dans le cadre du Plan.

Répondant à plusieurs questions de **M. Jacques Braconnier**, le ministre a indiqué qu'il était très difficile d'être tenu informé préventivement des difficultés des entreprises, il a rappelé les différentes mesures prises pour développer les fonds propres des entreprises et a indiqué son intention de développer les activités des instituts régionaux de participation, en particulier à l'égard des petites et moyennes entreprises qui constituent l'instrument privilégié de la croissance dans l'avenir.

Les difficultés financières des entreprises gestionnaires d'autoroutes et la nécessité de limiter le déficit des finances publiques motivent le ralentissement des investissements en ce domaine.

**M. René Régnault** ayant souligné le rôle négatif de certaines agences de la Banque de France à l'égard des entreprises, le ministre a évoqué les insuffisances fréquentes de la formation des agents des banques en ce domaine.

Répondant à une question de **M. Jean Colin**, le ministre a déclaré qu'il n'était pas question de remettre en cause la participation de la France au S.M.E., que le montant des capitaux étrangers placés en France était actuellement restreint mais qu'il s'agit là d'une situation d'attente.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 4 novembre 1981.** — *Présidence de M. Louis Boyer, vice-président.* — La commission a d'abord procédé à l'**audition de Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture**, et a ainsi poursuivi l'examen du budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) pour 1982.

Répondant aux questions posées par **M. Jean Gravier, rapporteur pour avis**, le ministre a indiqué l'évolution que devraient connaître les prestations familiales et les prestations vieillesse en 1982 ; il a ensuite précisé les conditions d'attribution de l'allocation de remplacement pour maternité qui devraient être améliorées au début de 1982.

Après que Mme Edith Cresson eut insisté sur les modalités de répartition et d'emploi du fonds spécial aux personnes âgées, **M. Jean Gravier, rapporteur pour avis**, a fait remarquer que par ce biais le régime agricole participait à la solidarité entre régimes de sécurité sociale.

Le ministre a ensuite indiqué que les prévisions des dépenses d'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles (A. M. E. X. A.) lui semblaient réalistes et tenaient compte de la poursuite d'une tendance à long terme.

Il a précisé les modalités de répartition et de recouvrement des cotisations d'allocation de remplacement, qui seront recouvrées dans les mêmes conditions que la cotisation A. M. E. X. A., le fonds de congé maternité des agricultrices (F. O. C. O. M. A.) étant désormais intégré au B. A. P. S. A. ; cette cotisation modeste ne devrait par ailleurs pas faire l'objet d'une modulation.

S'agissant des taux des cotisations individuelles vieillesse en 1982, le ministre a indiqué que la répartition des cotisations tiendraient davantage compte du montant du revenu cadastral de l'exploitant, et que la cotisation minimale pourrait évoluer comme l'allocation aux vieux travailleurs salariés (A. V. T. S.).

Le ministre a également précisé que les mesures destinées à assurer l'équilibre du régime général de sécurité sociale n'auront pas d'incidences sur les taux des cotisations découlant du B. A. P. S. A. pour 1982 et ne remettraient pas en cause le principe de la compensation démographique entre les régimes.

Commentant ces indications, le rapporteur pour avis a souhaité qu'aucune menace ne vienne en cours d'année remettre en cause l'équilibre fragile du B. A. P. S. A.

S'agissant du problème de la connaissance des revenus des agriculteurs, le ministre a indiqué qu'un groupe de travail devrait faire connaître ses conclusions dans dix-huit mois et a estimé que la fiscalité agricole devait être aménagée, notamment par l'extension du système d'imposition sur le bénéfice réel; cela suppose que les moyens administratifs correspondants soient mis en place.

M. Jean Gravier a rappelé que l'histoire du B. A. P. S. A. se confondait en partie avec la recherche des meilleurs paramètres destinés à appréhender le revenu des agriculteurs, et ainsi à constituer une assiette satisfaisante des cotisations sociales; il est convenu que la poursuite des études en cours sur ce point était nécessaire, mais a souhaité que leur mise en œuvre soit précédée des simulations indispensables; il a estimé par ailleurs que les cotisations du B. A. P. S. A. ne devaient constituer qu'un élément accessoire tendant à réduire l'écart entre les revenus agricoles.

Le ministre a ensuite indiqué que la péréquation des dépenses de gestion administrative et d'action sanitaire et sociale devrait être renforcée entre les caisses départementales de mutualité sociale agricole (M. S. A.); il a par ailleurs précisé que la mise en place de la loi instituant l'assurance veuvage dans le régime agricole nécessitait préalablement une définition de l'assiette et des taux des cotisations, et devait s'apprécier en fonction des prestations de développement des droits propres de l'agriculture.

M. Jean Gravier a souhaité que dans ce cadre l'assurance invalidité et la retraite proportionnelle fassent l'objet d'une étude particulière.

Enfin, le ministre a indiqué que l'abaissement de l'âge de la retraite pour les exploitants ne pouvait être envisagé que progressivement, de manière facultative et assorti d'une clause de cessation d'activité.

Le rapporteur pour avis a rappelé sur ce point le souci de recherche de la parité, manifesté depuis longtemps par la commission en matière de protection sociale du monde agricole et a demandé si l'indemnité viagère de départ devrait être modifiée pour 1932.

Mme Edith Cresson a répondu qu'un projet de retraite anticipée des exploitants était à l'étude, à la condition que ceux-ci cessent leur activité, et que ce projet allait être soumis à la conférence annuelle agricole.

**M. Michel Moreigne** s'est interrogé sur les modalités de péréquation des cotisations de gestion et d'action sanitaire et sociale des caisses de M. S. A., ainsi que sur l'avenir des prestations d'invalidité partielle et totale.

**M. Paul Robert** a développé la question de la revalorisation du revenu cadastral, notamment dans son département.

Répondant à ces interventions, le ministre a indiqué que la M. S. A. sera incitée à se saisir du problème de la péréquation des cotisations visées et souligné que les prestations d'invalidité totale avaient été relevées et pouvaient être complétées par l'allocation du Fonds national de solidarité (F. N. S.).

La commission a, alors, entendu **M. Jean Laurain, ministre des anciens combattants**, sur le projet de loi de finances pour 1982 (crédits consacrés au ministère des anciens combattants).

Après avoir rappelé que le rétablissement du 8 mai jour férié et l'acceptation des conclusions de la commission tripartite réunie sur le rapport constant manifestaient l'expression d'une volonté politique nouvelle, le ministre a rapidement décrit les crédits budgétaires consacrés à son département ministériel, en insistant plus particulièrement sur l'action sociale et la restauration immobilière des bâtiments du ministère et de l'institution nationale des invalides.

En réponse à **M. André Méric, rapporteur pour avis**, le ministre, maintenant son engagement de mener à terme dans les délais promis le rattrapage au titre du rapport constant, a reporté à des négociations interministérielles ultérieures la fixation des conditions et du calendrier de réalisation de cette promesse. Il a également indiqué au rapporteur pour avis que le Parlement serait saisi, au plus tard au printemps 1982, d'un projet de loi tendant à assouplir les conditions d'attribution de leur carte aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

**M. Jean Laurain** s'est engagé, sur la demande du rapporteur pour avis, à poursuivre son effort en vue d'assouplir les expertises liées à la revision en aggravation des invalidités.

S'agissant des anciens internés au camp de Rawa-Ruska, le ministre s'est également engagé, sur les explications du rapporteur pour avis, à favoriser une solution rapide à la situation des intéressés.

**M. René Touzet** a suggéré au ministre de maintenir l'esprit de la commission tripartite en constituant une structure permanente destinée à résoudre l'ensemble du contentieux sur un calendrier de réalisations précis.

**M. Pierre Sallenave** s'est inquiété des risques qui pèsent sur le maintien de leur indemnité de soins à ceux des tuberculeux qui atteignent l'âge de la retraite.

**M. Jean Madelain** a interrogé le ministre sur les conditions d'attribution d'une part des crédits consacrés à la célébration du 8 mai aux collectivités locales.

**M. Noël Berrier** s'est déclaré favorable à la suppression des forclusions lorsqu'elles s'appliquent aux règles relatives à la présomption d'origine.

En réponse à **M. René Touzet**, le ministre a indiqué que son souci de concertation, manifesté depuis son arrivée au Gouvernement se maintiendrait dans les années à venir.

Après avoir donné toutes assurances à **MM. Pierre Sallenave** et **Noël Berrier**, le ministre a rappelé, en réponse à **M. Jean Madelain**, que l'essentiel des sommes consacrées à la célébration du 8 mai irait à la mise en œuvre d'une campagne nationale organisée autour des travaux de la commission historique pour la paix dont il s'est félicité solennellement de la création.

**Le président Robert Schwint** est intervenu, à son tour, pour situer la mission de la commission historique pour la paix, évoquant à cet égard, pour ce qui concerne sa région, la place essentielle du musée de la résistance et de la déportation de Besançon.

**M. Pierre Louvot** a enfin attiré l'attention du ministre sur l'émotion qu'avaient suscitée les déclarations de celui-ci relatives à la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie par le choix du 19 mars 1962, jour anniversaire de la signature des accords d'Evian.

**M. Jean Laurain** a indiqué aux commissaires qu'à la suite des déclarations du Président de la République, la concertation engagée par lui n'avait pas encore abouti.

**Jeudi 5 novembre 1981.** — *Présidence de M. Robert Schwint, président, puis de M. Hector Viron, secrétaire.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a d'abord procédé à l'examen du **budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1982.**

**M. Jean Gravier, rapporteur pour avis**, a indiqué que ce budget était en progression de 23,79 p. 100 par rapport aux crédits de l'exercice précédent et s'élevait pour 1982 à 51,52 milliards de francs.

S'agissant des dépenses, il a précisé parmi les principales rubriques, que les prestations A.M.E.X.A., y compris l'allocation de remplacement, progressaient de 17,77 p. 100, les prestations familiales de 25,57 p. 100 et l'assurance vieillesse de 26,39 p. 100.

En ce qui concerne les recettes, il a insisté tout particulièrement sur le fait que les cotisations professionnelles directes augmenteraient de 21 p. 100 alors que la progression de la subvention du budget général n'atteignait que 14,95 p. 100 ; il a noté par ailleurs que les taxes de solidarité progressaient de 29,8 p. 100 et les autres taxes de 15,66 p. 100.

Il a également relevé que le versement au titre de la compensation démographique constituait le chapitre le plus important des recettes du B.A.P.S.A. et augmentait de 26,51 p. 100 par rapport à 1981.

Enfin, il a observé que le versement du fonds national de solidarité augmentait de 56,14 p. 100 en s'élevant à 7,298 milliards de francs mais constituait un financement non spécifique du régime agricole.

Constatant l'évolution des cotisations professionnelles directes et celle de la subvention du budget dans le financement du B.A.P.S.A., le rapporteur pour avis, avec fermeté, a souhaité que dans l'avenir l'effort de l'Etat reste parallèle à celui de la profession.

Il a également pris acte des progrès enregistrés par le monde agricole vers la parité en matière de prestations. Il a estimé que l'effort de financement de la profession devait être apprécié en incluant les cotisations complémentaires et annexes acquittées par les exploitants, et en fonction d'une démographie spécifique défavorable au régime agricole.

Il a rappelé que 70 p. 100 des prestations du régime étaient consommées par les bénéficiaires âgés de plus de soixante-cinq ans et a estimé que le système de répartition des cotisations aboutissait à une solidarité non négligeable au sein du monde agricole.

S'agissant de l'amélioration de l'assiette des cotisations et de la meilleure appréhension des facultés contributives des exploitants, il a estimé que la mise en œuvre de nouveaux paramètres ne devrait s'opérer qu'avec précaution.

Enfin, il a estimé que, eu égard à la fragilité du B.A.P.S.A., la participation du budget de l'Etat restait essentielle pour assurer son équilibre.

Sous réserve de ces observations, le rapporteur pour avis a proposé que la commission adopte les crédits du B.A.P.S.A. pour 1982.

M. Louis Souvet a estimé que la tenue d'une comptabilité sophistiquée pour l'ensemble des agriculteurs lui semblait illusoire.

M. Hubert d'Andigné a remarqué que le projet de B.A.P.S.A. pour 1982 traduisait un désengagement de l'Etat et une augmentation des cotisations qui allait se révéler insupportable pour les exploitants. Il a estimé que la structure démographique du monde rural justifiait les aides dont celui-ci bénéficiait.

M. Pierre Louvot, après avoir rendu hommage au travail effectué par le rapporteur pour avis, a estimé que le B.A.P.S.A. proposé n'était pas satisfaisant et que l'effort de l'Etat se réduisait par rapport à celui des agriculteurs ; selon lui, la connaissance exacte des revenus des exploitants apporterait des désillusions.

M. Noël Berrier a contesté ce désengagement de l'Etat mais s'est interrogé sur l'opportunité de développer pour l'avenir la part de l'Etat dans le financement du B.A.P.S.A.

M. Jean Béranger a rappelé l'importance des transferts effectués entre les régimes sociaux et notamment au détriment des salariés.

M. Michel Moreigne a indiqué que des progrès considérables avaient été enregistrés en matière de prestations et estimé que la profession agricole devait accepter un effort contributif prévu d'ailleurs par la loi d'orientation agricole.

M. André Méric a signalé que certaines caisses de M. S. A. n'étaient plus en mesure de payer les prestations aux exploitants.

Répondant à ces interventions, M. Jean Gravier, rapporteur pour avis, a précisé qu'il n'était pas question de proposer une généralisation à l'ensemble de l'agriculture d'un système comptable mais qu'il avait tenu à souligner le délicat problème de la répartition des cotisations. Il a estimé qu'il était irréaliste de demander à l'Etat une participation plus importante dans le financement du B. A. P. S. A. et s'est proposé de réclamer avec fermeté un nécessaire retournement de l'évolution des modalités de financement du régime pour l'année prochaine.

Il a rappelé que la participation globale de la profession au financement de son régime de protection sociale n'était que peu éloignée de celle des autres catégories à leurs régimes propres, et que le B. A. P. S. A. était le seul budget social soumis au vote du Parlement.

Il a estimé que le rejet des crédits du B. A. P. S. A. constituerait dans le contexte actuel de réexamen du financement de la sécurité sociale un acte préjudiciable à l'autonomie du régime de protection sociale agricole.

Suivant les propositions de son rapporteur pour avis, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du B. A. P. S. A. pour 1982.

La commission a alors procédé à l'examen de l'avis présenté par M. André Méric sur la loi de finances pour 1982 (crédits destinés au ministère des anciens combattants).

Le rapporteur pour avis a d'abord décrit les traits généraux de la politique du ministère, soulignant qu'elle manifestait une volonté de changement et de continuité. M. Méric a insisté, d'une part, sur les moyens des services, l'action sociale et la description des masses budgétaires consacrées au paiement des pensions avant de présenter les premiers éléments d'une nouvelle politique, autour de la description de la future commission historique pour la paix, des conditions de mise en œuvre des conclusions de la commission tripartite et du rappel de l'adoption de la proposition de loi sénatoriale tendant à faire du 8 mai un jour férié.

Rappelant alors la persistance du contentieux, le rapporteur pour avis, tout en indiquant les solutions déjà apportées à certains dossiers, comme l'indemnisation des incorporés de force dans l'armée allemande, l'attribution des décorations et les promesses de réforme ou de progrès, qu'il s'agisse des conditions d'attribution de leur carte aux anciens combattants d'Afrique du Nord, de l'amélioration de la situation des veuves ou de la proportionnalité des pensions, s'est déclaré inquiet de la persistance de certains textes et comportements administratifs intéressant la révision en aggravation des invalidités.

Le rapporteur pour avis a alors attiré l'attention de la commission sur certains aspects particuliers de la politique du ministère, décrivant notamment la situation des anciens militaires de l'armée des Alpes ou encore les prisonniers du camp de Rawa-Ruska.

M. André Méric a terminé l'exposé de son avis en rappelant son attachement à la concertation entre les pouvoirs publics, le Parlement et les associations; il s'est notamment déclaré favorable au maintien d'une structure tripartite permanente destinée à mettre enfin un terme au contentieux existant encore.

La commission a adopté à l'unanimité les conclusions de son rapporteur pour avis.

La commission a ensuite procédé à l'audition de **M. Michel Giraud, rapporteur** du projet de loi n° 371 (1980-1981), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux **droits et libertés des communes, des départements et des régions**, dont la commission des lois est saisie au fond.

Le rapporteur a exposé les raisons pour lesquelles la commission des lois avait jugé opportun, par l'adjonction d'amendements, de clarifier les compétences entre l'Etat et les collectivités locales ; elle avait constaté que la répartition des compétences était déjà abordée par un certain nombre d'articles et estimait donc souhaitable de rassembler et compléter ces diverses dispositions.

La commission des lois a eu le souci, en ce qui concerne la santé et l'aide sociale, de reprendre, sauf en ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance, les textes adoptés en 1980. Elle a ainsi confirmé les missions dévolues au conseil général et renvoyé à une loi ultérieure le soin de présider un certain nombre de points et notamment les procédures d'admission à l'aide sociale.

Pour ce qui touche l'aide sociale à l'enfance, c'est le souci de la rapprocher de la protection maternelle et infantile qui a conduit la commission des lois à la rattacher au « bloc » des compétences départementales.

Le texte de la commission des lois pourrait cependant être utilement complété par la commission des affaires sociales en ce qui touche la prophylaxie des maladies mentales, de l'alcoolisme et de la toxicomanie ainsi que la lutte contre le cancer et les frais de maternage à l'intérieur de la prise en charge de l'hébergement des personnes âgées.

En ce qui concerne le statut de l'élu local, la commission des lois n'a pas repris la possibilité du « temps complet » dans la mesure où sont annoncés des projets sur le cumul des mandats et des incompatibilités, projets qui permettront de traiter ce problème plus complètement et dans son contexte définitif.

Après cet exposé, **M. Jean Madelain, rapporteur** pour avis de la commission des affaires sociales, a interrogé **M. Michel Giraud** sur l'éclatement du service de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

Le rapporteur de la commission des lois a exposé, en réponse, que la logique de la décentralisation supposait la dualité du service et de sa direction.

Au cours d'un long débat auquel ont participé MM. Noël Berrier, Michel Crucis, Jean Gravier et Jean Madelain, ont été abordés les problèmes de la psychiatrie, de la prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie, et le statut des personnels des D. D. A. S. (directions départementales des affaires sociales). Les membres de la commission ont émis le souhait que la lutte contre les « fléaux sociaux » relève exclusivement de l'Etat.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi*, M. Jean Madelain a exposé aux membres de la commission les grandes lignes de son **rapport pour avis** sur le projet de loi n° 371 (1980-1981), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux **droits et libertés des communes, des départements et des régions**, dont la commission des lois est saisie au fond.

Il a rappelé que les différences entre les amendements proposés par la commission des lois et les rédactions retenues l'an passé par la commission des affaires sociales et le Sénat étaient peu importantes et concernaient essentiellement la dévolution de l'aide sociale à l'enfance, celle de la lutte contre les fléaux sociaux, la prise en charge des frais de maternage en matière d'hébergement des personnes âgées et le sort de la D. D. A. S.

Se ralliant à la position de la commission des lois en ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance, il a proposé d'adopter un sous-amendement tendant à mettre à la charge exclusive de l'Etat les dépenses engagées en matière de prophylaxie des maladies mentales et de l'alcoolisme, de placement des alcooliques dangereux, de prévention, d'hospitalisation et de soins pour les toxicomanes et de lutte contre le cancer.

Sous cette réserve, le rapporteur pour avis a proposé de considérer favorablement les amendements ajoutés par la commission des lois.

Sur le chapitre du statut des élus locaux, M. Madelain a également résumé les dispositions adoptées par la commission des lois qui reprennent pour l'essentiel, sauf en ce qui concerne le « temps complet », les rédactions déjà votées précédemment par le Sénat.

Il a proposé de s'en tenir, sur ce chapitre également, aux amendements retenus par la commission des lois.

La commission a suivi les propositions de son rapporteur pour avis et a adopté le sous-amendement sus-mentionné.

La commission a, enfin, procédé à l'audition de **Mme Nicolet Questiaux**, ministre de la **solidarité nationale**, accompagnée de **Mme Georgina Dufoix**, secrétaire d'Etat chargé de la famille,

et de **M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées, sur le projet de loi de finances pour 1982 (solidarité nationale).**

Le ministre, après avoir rappelé sa volonté d'engager une politique en faveur d'une plus grande égalité sociale et de la lutte contre la précarité, a présenté la traduction budgétaire de ses intentions.

S'agissant des difficultés financières de la sécurité sociale, Mme Questiaux a rappelé que, derrière cette situation, se profilait l'emploi du million de salariés actuellement placés sous l'autorité des caisses.

Si le déficit prévisible de 33 milliards à la fin de l'année 1982 constitue une difficulté réelle contre laquelle le Gouvernement arrêtera des mesures au cours de son prochain conseil des ministres, Mme Questiaux a souhaité le ramener à la dimension des dépenses totales engagées par notre système de protection sociale.

Le ministre s'est engagé à organiser au printemps, devant le Parlement, un débat d'ensemble sur ces problèmes qui portera notamment sur une modification éventuelle de l'assiette des cotisations sociales, du reste, selon elle, limitée, et sur les relations avec les professions de santé qui conduiront, à terme, à une réforme de la tarification hospitalière, à la décentralisation et à une meilleure maîtrise des dépenses.

S'agissant de l'organisation administrative de la sécurité sociale, le ministre a rappelé sa volonté de modifier les rapports de pouvoir à l'intérieur des caisses en rendant leur gestion aux assurés. Sa seule interrogation reste aujourd'hui de savoir si, dans l'attente d'un texte définitif, il ne conviendrait pas de mettre en œuvre, dès maintenant, une réforme administrative provisoire.

Mme Georgina Dufoix, après une brève présentation des crédits dont elle disposera, a abordé diverses questions relatives à son action. Après s'être déclaré fermement attaché au développement des crèches collectives, le secrétaire d'Etat est convenu de la nécessité d'améliorer les moyens de gestion afin de peser sur les coûts en renforçant la qualité de l'accueil.

Ne rejetant pas l'idée d'une augmentation des allocations familiales au début de l'année 1982, Mme Dufoix s'est déclarée convaincue de l'urgente nécessité de simplifier le système des prestations familiales à la fois en direction de l'allocataire et d'une politique globale de la famille qui devrait conduire, à terme, à la mise en œuvre d'un véritable minimum familial et social.

M. Joseph Franceschi a accompagné la présentation budgétaire de son action d'un commentaire particulier sur les conséquences considérables qu'aura, à moyen et long terme, l'accroissement de la population des personnes âgées et singulièrement de celles qui dépassent l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Face à cette situation, le secrétaire d'Etat a insisté sur l'importance de la politique de maintien à domicile et de la mise en œuvre d'un système d'accueil qui tienne compte de tous les critères et qui ne conduise pas à l'application des seuls facteurs financiers pour le placement des personnes âgées.

Mme Questiaux est alors intervenue à nouveau pour indiquer qu'en matière d'aide sociale une loi complémentaire sera présentée au Parlement, qui, préférant à la notion de bloc de compétences, celle de répartition fonctionnelle, donnerait au « financeur » le pouvoir de l'action.

Le ministre a également présenté les crédits budgétaires attribués au secrétariat d'Etat aux immigrés en indiquant notamment qu'avec 100 000 régularisations, l'opération engagée par le Gouvernement en direction des travailleurs étrangers en situation irrégulière, sans aboutir aux résultats attendus et malgré de sensibles disparités régionales, avait donné un résultat globalement satisfaisant.

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 3 novembre 1981.** — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a d'abord procédé, sur le rapport de M. Henri Goetschy, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1982 des industries agro-alimentaires.

Après avoir rappelé que le secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires avait été supprimé, le rapporteur spécial a précisé que les crédits qui lui étaient précédemment alloués figuraient désormais dans le fascicule de l'agriculture ; il a ensuite fourni les indications suivantes :

— le projet de budget, avec 641,54 millions de francs en 1982, augmente globalement de près de 27 p. 100 ;

— les dépenses ordinaires progressent d'environ 40 p. 100 d'un exercice à l'autre, sous l'effet de trois évolutions : une réduction peu significative des crédits de personnel et de maté-

riel, due à la suppression du secrétariat d'Etat, une augmentation des crédits assurant le financement d'aides aux planteurs de canne et producteurs de sucre des départements d'outre-mer, qui représentent 134 millions de francs en 1982 (+ 124,08 p. 100), et un accroissement relativement limité des dotations accordées au fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre (+ 11,27 p. 100, à 86,9 millions de francs en 1982) et à la société interprofessionnelle des oléagineux (+ 17,04 p. 100, à 80 millions de francs en 1982) ;

— les autorisations de programme s'accroissent de 32,57 p. 100 (à 407,92 millions de francs en 1982), et les crédits de paiement augmentent de 14,45 p. 100 (à 328 millions de francs en 1982) ;

— la progression des autorisations de programme intéresse surtout le développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires (348,24 millions de francs en 1982, soit + 115,36 p. 100 par rapport à 1981). Ces moyens supplémentaires serviront à assurer le financement de la prime d'orientation agricole (P. O. A.), qui est accordée, sous réserve de certaines conditions, au profit d'opérations de création, d'extension, de regroupement ou de modernisation des entreprises de stockage, de transformation et de commercialisation de produits agricoles et alimentaires ; les crédits de paiement de cette dotation (soit 285,78 millions de francs) augmentent de 52,25 pour 100 ;

— l'accroissement des crédits de paiement porte surtout sur les produits des pêches maritimes (2 500 000 francs en 1982, soit + 150 p. 100 par rapport à 1981) ; les autorisations de programme de cette dotation ne progressent que de 9,37 p. 100 ; il convient, en effet, d'accélérer en ce domaine la consommation des autorisations de programme antérieurement accordées. Les crédits de recherche augmentent de 30 p. 100 en autorisations de programme ;

— une réduction très sensible des moyens dévolus au fonds d'intervention stratégique peut être constatée : — 60 p. 100 en autorisations de programme, à 40 millions de francs en 1982 ;

— les crédits des « études générales » passent à 3 millions de francs en autorisations de programme.

Le rapporteur spécial a formulé, en terminant, les observations suivantes :

— la dotation de l'article 30 du chapitre 44-60 « Actions diverses », qui comporte des crédits assurant le financement d'aides aux planteurs de canne et aux producteurs de sucre des départements d'outre-mer, s'est révélée insuffisante au cours de l'année 1981 : une somme de 33,5 millions de francs a dû être

trouvée pour financer les opérations prévues, à partir d'une avance du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (28,5 millions de francs) et de crédits de report (5 millions de francs). Cette avance n'a pas été portée au budget des industries agro-alimentaires, mais au budget de l'agriculture. Ces pratiques conduisent, en fait, à limiter l'information du Parlement au moment où il est appelé à se prononcer ;

— le Gouvernement a choisi, indiscutablement, de réduire son aide aux entreprises dynamiques.

La diminution des crédits du fonds d'intervention stratégique (F. I. S.) traduit la volonté du Gouvernement de réduire son aide sélective accordée aux entreprises dynamiques dans le cadre de conventions de développement ;

— deux observations formulées l'an dernier conservent une certaine actualité : les déficits anormaux de certains postes (viande de porc, par exemple) persistent ; les moyens consacrés à la valorisation des pêches permettent sans doute de consommer les autorisations de programme accordées antérieurement ; mais la très modique progression des autorisations de programme (+ 9,37 p. 100 en 1982 par rapport à 1981) constitue un motif de préoccupation ;

— l'augmentation des crédits alloués à la recherche répond à un souci de votre rapporteur ; mais l'effort accompli en 1982 devra être poursuivi.

Après intervention de M. Maurice Blin, rapporteur général, et compte tenu des observations formulées par le rapporteur spécial, la commission a adopté le projet de budget pour 1982 des industries agro-alimentaires.

La commission a ensuite procédé, sur le **rapport de M. Robert Guillaume, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1982 des services généraux du Premier ministre**, à l'exception des dotations affectées à l'aménagement du territoire et à l'information.

M. Robert Guillaume, rapporteur spécial, a tout d'abord indiqué que le projet de budget pour 1982 des services généraux du Premier ministre présente deux caractéristiques : il est traditionnel par la relative permanence de ses structures et novateur par l'importance de la croissance de certaines dotations.

Comme à l'accoutumée, ces crédits regroupent les moyens accordés à des organismes extrêmement nombreux et variés.

On peut largement estimer à plus de cent ces différents organismes et leur prolifération a déjà conduit la commission à souhaiter la simplification et la rationalisation des structures.

Des modifications interviennent par rapport à l'exercice précédent, pour tenir compte des attributions nouvelles du Premier ministre et des structures gouvernementales :

— les dotations de la mission interministérielle de la mer ont été transférées au budget du ministre de la mer ;

— en revanche, les crédits précédemment inscrits aux budgets du ministère de l'intérieur et du ministère de la solidarité nationale, consacrés à des interventions en faveur des rapatriés (à l'exclusion des crédits d'indemnisation) ont été regroupés dans le budget des services généraux.

Traditionnel par la relative permanence de ses structures, le projet de budget pour 1982 est pourtant novateur par l'importance de sa dotation.

Il atteint globalement 7,537 milliards de francs en 1982 contre 6,086 milliards de francs en 1981, soit une progression de 23,84 p. 100. Les crédits de formation professionnelle représentent 74,6 p. 100 de ce budget ; ils augmentent de 24,65 p. 100.

Les principales caractéristiques du projet de budget pour 1982 des services généraux du Premier ministre sont les suivantes :

— une dotation de plus de 90 millions de francs est allouée au ministère des droits de la femme, notamment en vue d'améliorer la formation professionnelle des femmes ;

— les crédits d'intervention du haut comité de la langue française progressent, d'un exercice à l'autre, de plus de 80 p. 100, dépassant 3 millions de francs en 1982 ;

— les fonds spéciaux atteignent 286 millions de francs en 1982 (+ 18,90 p. 100) ;

— les dépenses diverses du médiateur représentent 6,2 millions de francs en 1982 (+ 16,52 p. 100) ;

— le haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme bénéficie de moyens supplémentaires en personnel et en matériel ; mais ses crédits de subventions n'augmentent que de 9,9 p. 100 d'un exercice à l'autre, malgré l'observation formulée l'an dernier par la commission des finances, qui regrettait la diminution du volume de ses actions ;

— les subventions versées aux établissements d'enseignement et de recherche de la fonction publique s'accroissent, d'une année à l'autre, de 13 à 16 p. 100 selon les organismes ; les moyens alloués en 1982 à l'école nationale d'administration sont de 101,7 millions de francs (+ 14,49 p. 100) ; ceux des instituts régionaux d'administration sont de 33,99 millions de francs (+ 13,27 p. 100) ;

— l'effort important accompli en faveur de la formation professionnelle, dans le premier « collectif » pour 1981 se poursuit en 1982 ; la réduction de la dotation globale du chapitre 37-03 (contrôle et interventions) est due à la non-reconstruction, pour 1982, du crédit de 17 millions de francs qui avait été accordé en 1981 pour le financement de la campagne d'information des mesures prises en faveur des jeunes à la recherche d'un premier emploi ; mais une provision est inscrite au budget des charges communes en vue de permettre le financement de la nouvelle politique qui devrait être élaborée au sein de trois groupes de travail où les partenaires procèdent à une large concertation ; les crédits de rémunération des stagiaires atteignent 4,31 milliards de francs en 1982 (+ 25,79 p. 100) ; ceux du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale sont de 1,15 milliard de francs (+ 25,29 p. 100) pour le fonctionnement et de 95 millions de francs pour l'équipement, en autorisations de programme ; les dépenses effectivement engagées par les entreprises représentent toujours environ 1,80 p. 100 des salaires versés ;

— enfin, les moyens accordés à l'action sociale en faveur des rapatriés progressent, d'un exercice à l'autre, de 18,88 p. 100 : ils atteignent 59 millions de francs en 1982.

Le rapporteur spécial a conclu en formulant les observations suivantes :

— il semble nécessaire de poursuivre dans la voie de leur réduction les inégalités entre les rémunérations de la fonction publique ; il convient également d'accorder une attention particulière aux difficultés de carrière des administrateurs civils ;

— il est urgent de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, de remédier aux anomalies constatées dans les stages, d'élever les niveaux de qualification et de contrôler de façon encore plus rigoureuse l'utilisation des crédits ;

— il est indispensable de promouvoir les mesures destinées à faire respecter les droits des femmes dans la société ;

— les perspectives offertes à l'action du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme demeurent trop limitées ;

— les interventions du haut comité de la langue française progressent très fortement en 1982 par rapport à 1981 ; cet accroissement de moyens doit permettre au haut comité d'atteindre son véritable but : la diffusion de notre langue et la coordination entre les organismes de promotion de la langue française.

La commission a alors procédé à un large échange de vues.

M. Georges Lombard a évoqué la situation de la langue française.

M. Paul Jargot a abordé la question du financement des frais généraux des centres de formation professionnelle.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a demandé des précisions sur le centre de hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes, sur l'aménagement en bureaux de l'institut Auguste-Comte et sur l'origine du rattachement au Premier ministre d'une grande partie des crédits budgétaires affectés à la formation professionnelle.

M. Edouard Bonnefous, président, a regretté l'existence d'une centaine d'organismes rattachés au Premier ministre, qui constituent une source très importante de dépenses; il a souhaité obtenir des précisions sur la transformation en bureaux des locaux de l'institut Auguste-Comte.

Compte tenu des observations de M. Robert Guillaume, rapporteur spécial, la commission a adopté le projet de budget pour 1982 des services généraux du Premier ministre.

La commission a enfin examiné, sur le rapport de M. Georges Lombard, rapporteur spécial, le projet de budget pour 1982 de la justice et l'article 89 du projet de loi de finances pour 1982 (« Relèvement des plafonds de ressources et de l'indemnité forfaitaire versée aux avocats en matière d'aide judiciaire »).

Le projet de budget de la justice pour 1982 s'élève à 8,34 milliards de francs contre 6,49 milliards de francs en 1981, soit une progression de 28,4 p. 100, qui doit être ramenée à 17,7 p. 100 compte tenu du transfert des collectivités locales à l'Etat des dépenses liées au service public de la justice.

Le rapporteur spécial a formulé les observations suivantes :

— l'augmentation sensible du budget de la justice pour 1982 (+ 28,4 p. 100) est due surtout à la prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement et d'emprunt assurées jusqu'à présent par les collectivités locales. Si l'on fait abstraction de ce transfert, la croissance du budget de la justice pour 1982 est relativement modérée (+ 17,7 p. 100) par rapport à l'augmentation du budget de l'Etat (+ 27,6 p. 100);

— l'administration centrale et les services communs voient leurs effectifs renforcés.

Après la création de quinze emplois par le collectif d'août 1981, le présent budget prévoit vingt-cinq emplois nouveaux dans les services centraux.

Un crédit de 8 millions de francs est affecté au fonctionnement du centre national du casier judiciaire, qui devient opérationnel ;

— les services judiciaires disposent d'un crédit supplémentaire de 696 millions de francs pour financer l'application des

dispositions du projet de loi sur les droits et libertés des collectivités locales relatives à la justice. Abstraction faite de ce transfert de charges, l'augmentation des crédits de ce secteur est modeste : + 14,8 p. 100.

On note avec satisfaction la création de cinquante emplois de magistrats et quarante emplois de fonctionnaires. En outre, cent emplois de fonctionnaires des juridictions sont supprimés parallèlement à la création d'un nombre équivalent d'emplois au centre informatique de Nantes.

32 millions de francs sont prévus pour le relèvement des plafonds de l'aide judiciaire et 11 millions pour le fonds d'organisation de la nouvelle profession d'avocat.

La suppression de la cour de sûreté de l'Etat permet une économie de 2 millions de francs ;

— les services de l'éducation surveillée bénéficient d'un nombre appréciable de créations d'emplois (350), s'ajoutant aux 300 ouverts par le collectif d'août 1981. Cette évolution dénote un indéniable effort en faveur de la prévention de la délinquance et de l'orientation des jeunes ;

— les services pénitentiaires sont dotés de moyens de fonctionnement nouveaux.

Au total, 790 emplois doivent être créés, s'ajoutant aux 544 inscrits au collectif d'août 1981 ; en ce qui concerne les travaux d'investissement, on relève une progression des autorisations de programme de 21 p. 100, mais qui permet surtout la poursuite des projets de construction déjà lancés. Cependant, des crédits (9 millions de francs) sont prévus pour l'achat de terrains pour la création d'établissements nouveaux à Marseille et Perpignan. En outre, 70 millions de francs serviront à financer l'école de Metz, destinée à la formation du personnel pénitentiaire ;

— les mesures d'amnistie appliquées depuis le début de l'année permettront d'économiser en 1982 quelque 31 millions de francs sur les dépenses d'entretien des détenus.

La commission a alors procédé à un large échange de vues.

M. Paul Jargot et M. Yves Durand ont demandé des précisions sur le recrutement des personnels de l'éducation surveillée.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a abordé la question des quartiers de haute sécurité.

M. Edouard Bonnefous, président, a évoqué les difficultés de la réinsertion sociale des détenus et le regain des actes de violence.

Compte tenu des observations formulées par le rapporteur spécial, la commission a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat le projet de budget pour 1982 de la justice, ainsi que l'article 89 du projet de loi de finances pour 1982, relatif au relèvement des plafonds de ressources en matière d'aide judiciaire et à la revalorisation de l'indemnité versée aux avocats.

**Mercredi 4 novembre 1981.** — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a procédé, sur le rapport de **M. Gérard Delfau, rapporteur spécial**, à l'examen des crédits de l'enseignement scolaire pour 1982.

Après avoir exposé les caractéristiques d'un budget qui progresse de 17,3 p. 100, le rapporteur spécial a présenté plusieurs observations.

M. Gérard Delfau a, tout d'abord, noté que le projet de budget contenait plusieurs motifs de satisfaction : l'accroissement de l'efficacité du système éducatif, l'augmentation de la prise en charge par l'Etat des dépenses des collectivités locales et la réactualisation des dotations des bourses.

Un effort d'amélioration de l'efficacité du système éducatif a été entrepris.

Les recrutements de personnels permettent d'augmenter l'encadrement pédagogique et administratif des élèves — mais dans le même temps la part des dépenses des personnels dans le budget diminue ce qui confère plus de souplesse à l'action du ministère.

Par ailleurs, l'enseignement technologique dont les crédits augmentent de 19,2 p. 100 est une des priorités du budget — renouvellement du parc de machines, poursuite de la politique des séquences éducatives, réexamen des formations en fonction de l'évolution industrielle, construction de seize nouveaux lycées.

Enfin, l'enseignement des techniques informatiques entrera dans une phase nouvelle grâce au recrutement d'enseignants destinés à devenir des expérimentateurs de l'introduction de l'informatique.

Sur un autre point, l'augmentation des dépenses d'intervention autorise l'amélioration des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales, qu'il s'agisse des subventions aux établissements, de la contribution aux dépenses de transport scolaire ou de l'accroissement de la prise en charge du logement des instituteurs.

Les créations de postes permettront également d'équilibrer l'implantation de classes en zones rurales, 2 500 emplois inscrits étant affectés au secteur primaire à la rentrée 1981.

L'accroissement de 14,2 p. 100 des dotations consacrées aux bourses et aux secours d'études met fin à la dégradation d'une action plus que jamais indispensable en période de crise.

Le rapporteur spécial a, également, souligné que l'analyse du budget ne dissipait pas certains sujets de préoccupation et, en particulier :

— la faible croissance des subventions d'investissement allouées par l'Etat alors que l'urgence d'une maintenance régulière des installations scolaires a été relevée par la Cour des comptes, dans son dernier rapport ;

— les problèmes liés à la formation des maîtres qui, dans l'optique actuelle d'amélioration de l'efficacité du système éducatif, devrait être réexaminée.

M. Stéphane Bonduel a noté que l'introduction d'élèves maîtres devait faire l'objet d'une attention spéciale de l'encadrement administratif qui demeurerait insuffisant en dépit de récentes créations d'emplois.

M. Pierre Gamboa a mis l'accent sur l'importance du sport à l'école et sur la nécessité d'accroître ces secours d'études.

M. Georges Lombard a demandé le nombre de C. E. S. inscrit au budget, puis M. René Ballayer a évoqué la répartition des crédits de transports scolaires et a insisté sur la charge de l'investissement que représentaient les groupes scolaires pour les budgets des communes de faible importance.

M. Maurice Blin, soulignant le volume des recrutements de personnels, s'est interrogé sur le partage que ces créations de postes instaurait au détriment des dépenses en capital.

Félicitant le rapporteur spécial de la qualité de son exposé, M. Edouard Bonnefous, président, a exprimé sa préoccupation de l'état des constructions scolaires et plus spécialement de celles qui sont la propriété des collectivités locales.

Après que M. Gérard Delfau eut répondu aux intervenants, la commission a décidé de soumettre les crédits de l'enseignement scolaire à l'appréciation du Sénat.

Elle a ensuite examiné, sur le rapport de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial, le projet de budget de la culture pour 1982.

Après avoir présenté et commenté la très forte progression du budget prévue pour l'an prochain, plus de 100 p. 100, le rapporteur spécial a analysé les grands axes de la politique proposée.

Il a ainsi noté qu'en 1982 la poursuite des actions déjà engagées, mais avec des moyens sensiblement accrus, l'emportait nettement sur la réorientation de la politique culturelle.

L'aide à la création et à la décentralisation est sensiblement revalorisée. La promotion du patrimoine bénéficie de moyens nouveaux importants. A ce propos, M. Jean-Pierre Fourcade a relevé qu'en 1982 l'enveloppe financière consacrée au musée d'Orsay connaissait un premier dépassement de 116 millions de francs, sans qu'aucune précision concernant le coût final et le coût de fonctionnement n'ait été apportée au Parlement. Aussi, sur sa proposition, la commission a-t-elle adopté un amendement de suppression de ces crédits.

Le rapporteur spécial a indiqué que la continuité semblait aussi dominer dans certains des aspects de l'action culturelle qui ont appelé les années précédentes des critiques.

La liste des « monstres sacrés » s'allonge en 1982 avec le rattachement de la bibliothèque nationale au ministère de la culture et divers projets de complexes pour la musique ou pour les arts plastiques. Sur proposition du rapporteur spécial, la commission a ainsi supprimé l'ensemble des crédits destinés à la création industrielle compte tenu du projet de création d'un centre national d'arts plastiques sur lequel elle n'a reçu aucune information.

La forte croissance des crédits, notamment de ceux d'intervention, suscite des inquiétudes compte tenu des structures administratives de l'ensemble du ministère.

Enfin, M. Jean-Pierre Fourcade a rappelé les menaces que faisait peser l'imposition de la fortune sur le patrimoine monumental privé.

Un large débat s'est alors instauré.

M. René Monory a exprimé la crainte que le doublement des crédits de la culture ne s'accompagne pas d'une suffisante maîtrise des actions engagées.

M. Henri Duffaut a, tout d'abord, relevé la disparité de traitement entre les théâtres lyriques municipaux et l'Opéra de Paris. La réforme envisagée du financement de la décentralisation lyrique tendant à imposer certaines contraintes de programmation a appelé de sa part les plus expresses réserves.

Enfin, il a souhaité un encouragement plus sensible de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine architectural tant par des actions budgétaires que par un aménagement du prochain impôt sur la fortune.

M. Josy Moinet a souhaité que la répartition de la dotation spéciale culturelle qui est inscrite dans le projet de loi sur la décentralisation soit confiée aux conseils régionaux. L'évolution de l'opération d'aménagement du musée d'Orsay a fait l'objet de sa part de plusieurs observations, notamment en ce qui concerne le coût de fonctionnement prévisionnel. Enfin, il a souligné les conséquences de l'impôt sur la fortune sur la sauvegarde du patrimoine monumental privé.

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre dramatique) s'est félicité de l'évolution des crédits de la décentralisation et de l'action culturelles.

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (culture) a rappelé sa démarche concernant le transfert des archives d'Algérie. Il s'est étonné que le Parlement n'ait pas été informé du projet de création d'un établissement public des arts plastiques et s'est interrogé sur son utilité compte tenu, notamment, de l'existence du centre de création industrielle (C. C. I.).

M. Henri Goetschy a relevé les obstacles qui subsistaient dans la mise en œuvre d'une véritable politique de la décentralisation culturelle. Il a évoqué, à titre d'exemple, le musée national de l'automobile, collection Schlumpf, dont le financement a été assuré presque exclusivement par les collectivités territoriales concernées.

M. Maurice Blin, rapporteur général, après s'être félicité de la progression des dotations culturelles a souhaité connaître la répartition des 1 057 emplois nouveaux créés dans ce ministère en 1982.

M. Edouard Bonnefous, président, a constaté que les errements relevés ces dernières années dans la politique culturelle se poursuivaient. Les coûts du centre Georges-Pompidou ne cessent de croître. Par ailleurs, l'essentiel de l'effort financier accompli concerne toujours Paris et sa région. Ce phénomène pourrait être accentué par la réalisation de la nouvelle cité internationale de la musique et d'un musée des sciences et des techniques à La Villette. Il a ensuite demandé des précisions sur l'état d'avancement des travaux entrepris au Palais de Chaillot pour l'école de danse de Maurice Béjart et sur la nouvelle affectation qui leur serait donnée. Il a également souhaité connaître les orien-

tations du Gouvernement en matière d'architecture. Enfin, évoquant la protection du patrimoine monumental, il a suggéré d'apporter des aménagements à l'impôt sur la fortune, notamment pour les édifices ouverts au public.

Après avoir entendu les précisions apportées en réponse par le rapporteur spécial, la commission a adopté le projet de budget de la culture pour 1982 ainsi amendé.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a, tout d'abord, procédé à l'examen de la recevabilité financière d'amendements au titre I du projet de loi n° 371 (1980-1981) relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.*

Elle a ensuite examiné, sur le rapport de M. Henri Duffaut, rapporteur spécial, les crédits des charges communes pour 1982.

Après avoir décrit l'évolution des différents crédits inscrits aux charges communes, le rapporteur spécial a présenté plusieurs observations.

Ce budget comporte encore de nombreuses dotations qui pourraient très utilement être transférées aux budgets des ministères concernés.

En sept ans, de 1975 à 1982, la charge de la dette publique inscrite en loi de finances initiale a été multipliée par 8, passant de 6,34 à 51,47 milliards de francs, tandis que les dépenses du budget général passaient seulement de 259 à 788 milliards de francs. La part de la dette dans le budget est ainsi passée de 2,4 p. 100 à 6,5 p. 100.

La charge de l'emprunt 7 p. 100 de 1973 indexé sur l'or devient prohibitive.

Les augmentations très fortes des crédits pour l'action économique et l'action sociale sont la traduction des choix effectués par le nouveau Gouvernement.

L'action internationale connaît encore une croissance très forte de 30,5 p. 100. En six ans, de 1976 à 1982, elle aura été multipliée par 4,8.

M. Henri Torre, après avoir souhaité voir figurer aux charges communes les prêts bonifiés, a souligné l'accroissement des charges financières supportées par le budget de l'Etat.

M. Geoffroy de Montalembert a demandé des précisions sur la mission de l'établissement public de La Villette.

M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est interrogé sur l'évolution de la contribution française à la Banque internationale

pour la reconstruction et le développement (B. I. R. D.) et sur l'accroissement des participations financières françaises à des organismes internationaux.

M. Edouard Bonnefous, président, a appelé l'attention de la commission sur les conséquences financières de l'opération d'aménagement de La Villette. Il a noté, par ailleurs, la progression des crédits d'interventions politiques et administratives et des dépenses de l'action internationale.

La commission a alors approuvé les crédits des charges communes pour 1982.

La commission, après avoir décidé de présenter un rapport spécial sur les crédits du ministère de la consommation, a nommé **M. Michel Manet rapporteur spécial**.

Elle a ensuite entendu le rapport de **M. Michel Manet, rapporteur spécial**, sur le projet de budget du ministère de l'économie et des finances (section « services économiques et financiers » et section « budget ») et sur les crédits du ministère de la consommation.

Il a présenté les grandes masses de ce budget qui s'élèvera à 23,1 milliards (+ 20,5 p. 100) et a précisé que la majoration des dépenses correspond principalement à l'augmentation des dépenses ordinaires : recensement de la population, développement des ventes à l'étranger, surveillance des prix, amélioration des moyens de fonctionnement de certains services pour la section « services économiques et financiers » et renforcement des moyens en personnel des services du Trésor, de la direction des douanes et de la direction des impôts pour la section « budget ».

Après avoir constaté qu'il s'agissait avant tout d'un budget de gestion, le rapporteur spécial a ensuite présenté plusieurs observations sur ce budget qui comporte des motifs de satisfaction, notamment dans le domaine des moyens de lutte contre la fraude fiscale et le contrôle des prix.

Il a suggéré une plus large diffusion des travaux de la direction de la prévision et de l'I. N. S. E. E., le renforcement des personnels de la Cour des comptes, une accélération de la mensualisation des pensions, une amélioration de l'entretien des locaux et des mesures en faveur d'une sécurité renforcée des personnels des finances.

M. Michel Manet a ensuite présenté les compétences du ministère de la consommation : il a indiqué qu'une partie des crédits de ce ministère figurait à l'agriculture et a analysé ceux qui sont inscrits à la section « services économiques et financiers ».

M. Maurice Blin, rapporteur général, après avoir souligné la progression des effectifs de la direction générale des impôts, s'est inquiété de l'insuffisance des créations d'emplois prévues pour la Cour des comptes.

M. Edouard Bonnefous, président, après s'être associé aux observations du rapporteur général, a interrogé le rapporteur spécial sur les conséquences prévisibles des modifications de la législation fiscale sur les besoins de personnels des services fiscaux et sur les mesures d'aide envisagées en faveur de la S. E. I. T. A.

En conclusion, la commission a décidé de soumettre ces crédits à l'appréciation du Sénat. Elle a adopté une décision identique pour les crédits du ministère de la consommation.

Elle a, enfin, procédé à l'examen du **budget annexe des essences** sur le rapport de **M. Michel Manet, rapporteur spécial**.

Après avoir fait observer que la principale cause d'évolution de ce budget annexe résultait de la hausse du prix du pétrole, le rapporteur spécial a indiqué que son montant atteignait 5 milliards (+ 22,3 p. 100 par rapport à 1981). Il a présenté plusieurs observations sur les fonds d'approvisionnement généraux, les stocks de crise et le volume prévisionnel des consommations de carburant des armées.

En conclusion, la commission a adopté les crédits du service des essences.

**Jeu­di 5 novembre 1981.** — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président, puis de M. Jacques Descours Desacres, vice-président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,* la commission a, tout d'abord, conclu, sur le **rapport de M. René Tomasini, rapporteur**, au **rejet**, du projet de loi de finances rectificative pour 1981 adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture (sidérurgie) n° 47 (1981-1982).

Puis elle est passée, sur le **rapport de M. Josy Moinet, rapporteur spécial**, à l'examen des **crédits des services diplomatiques et généraux** du ministère des relations extérieures.

M. Josy Moinet s'est tout d'abord demandé s'il était compatible avec les ambitions de la politique extérieure de la France que les crédits considérés augmentent à un rythme moins soutenu que le budget de l'Etat (+ 20,24 p. 100 au lieu de + 27,6 p. 100 pour l'ensemble des dépenses ordinaires et des crédits de paiement et + 20,6 p. 100 au lieu de + 31,8 p. 100 pour les autorisations de programme).

Il a cependant noté qu'avec un total de 7 181,4 millions de francs, ce budget ne redescendrait pas au-dessous de la limite de 1 p. 100 des dépenses de l'Etat.

Commentant ensuite l'évolution des crédits affectés aux principales actions des services diplomatiques et généraux, il a expliqué que la forte progression de nos contributions internationales ainsi que l'affectation à nos ambassades et consulats des trois quarts des 459 emplois créés en 1981 et 1982, étaient responsables de l'augmentation de la part de ce budget consacrée à l'action diplomatique par rapport à celle destinée aux actions culturelles. Il a précisé que cette dernière restait néanmoins très proche de 50 p. 100.

Il a souligné également que les dépenses d'échanges culturels et d'aide au développement occupaient la première place parmi les mesures nouvelles de ce budget, mais qu'en tenant compte des mesures acquises au cours du dernier collectif, l'augmentation des contributions internationales et celle des dépenses en personnel étaient les plus importantes et représentaient chacune environ le tiers des dépenses supplémentaires en 1982.

Il a également fait part à la commission d'un effort budgétaire particulier pour équiper les services en moyens informatiques de gestion et pour améliorer leurs autres moyens de fonctionnement en matériel ainsi que pour accroître certaines dépenses d'assistance et de solidarité à l'égard des Français de l'étranger.

Puis il a noté que les services diplomatiques et consulaires s'étaient vu accorder les plus grosses augmentations en crédits d'investissement au titre, notamment, d'un renforcement de la sécurité des locaux.

Les observations du rapporteur spécial ont porté d'abord sur l'évolution des dépenses de ce budget consacrées à l'aide au développement. M. Josy Moynet s'est interrogé sur ce que devait être la répartition des moyens considérés entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale ainsi que sur le nombre des emplois affectés à la coopération avec les pays les moins avancés.

Concernant les dépenses culturelles, il a considéré que la promotion de la langue française devait demeurer au premier rang des priorités et qu'il fallait concentrer nos moyens là où nous bénéficions de positions acquises afin de constituer, à partir de ces positions, des bases pour l'expansion de la culture française dans les autres pays.

Il a déploré l'insuffisance des crédits consacrés à nos émissions radiophoniques ainsi qu'aux missions archéologiques à l'étranger.

Il a également regretté l'insuffisante précision de la nomenclature du « bleu » des services diplomatiques et généraux.

Enfin, il a souligné la sensibilité de ce budget aux fluctuations de notre monnaie et a estimé insuffisantes, compte tenu de cette situation, certaines dotations destinées au fonctionnement des services à l'étranger.

M. Georges Lombard s'est inquiété de la dégradation des positions du français dans les pays du bassin méditerranéen, notamment en Grèce et en Israël, et a souhaité que nos ambassades ne soient équipées, dans toute la mesure du possible, que de matériels français.

**M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères,** a exprimé le désir que le plan de redressement en cinq ans des moyens des services diplomatiques et généraux soit entièrement exécuté et que les organismes internationaux limitent leurs dépenses de fonctionnement.

M. Christian Poncelet a évoqué les conditions d'utilisation du français dans les travaux du Parlement européen.

M. René Ballayer a interrogé le rapporteur spécial sur l'importance des moyens consacrés à la promotion de la langue française.

**M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères,** a insisté sur la nécessité d'éviter le saupoudrage des crédits d'action culturelle et sur l'insuffisance des moyens consacrés à nos émissions radiophoniques en direct vers l'étranger.

M. Edouard Bonnefous, président, a évoqué successivement les problèmes des publications en langue française, de l'importance excessive du montant de nos contributions internationales et du coût de certains travaux à l'étranger. Il a souhaité une évolution de la conception du rôle des personnels diplomatiques dans le sens d'une plus grande ouverture aux réalités sociales du pays dans lequel ils exercent leur fonction et de la création d'une image de marque plus moderne de la France à l'étranger.

Puis la commission a adopté les crédits des services diplomatiques et généraux du ministère des relations extérieures.

Elle est alors passée, sur le rapport de **M. Christian Poncelet, rapporteur spécial,** à l'examen des crédits des comptes spéciaux du Trésor et des articles rattachés (49 à 57) du projet de loi de finances pour 1982.

Après avoir rappelé l'importance du volume global des dépenses des cinquante-trois comptes spéciaux qui, pour un total de 151,7 milliards de francs, correspond à un cinquième du budget général de l'Etat, le rapporteur spécial a commenté l'évolution générale des recettes, des dépenses et de la charge nette des différentes catégories de comptes.

Il a noté que la charge nette des comptes spéciaux évoluerait en 1982 à peu près dans la même proportion que le déficit du budget dont elle représenterait une part égale à un huitième.

Il a rappelé la disparition du fonds spécial d'investissement routier qui représentait auparavant 45 p. 100 des dépenses des comptes d'affectation spéciale et a signalé la création d'un nouveau compte de la même catégorie appelé « fonds de participation des pays en développement aux ressources des grands fonds marins ».

Il a estimé que cette mesure participait d'une tendance à un arrêt de l'effort de rationalisation et de suppression des comptes spéciaux entrepris ces dernières années.

Puis, M. Christian Poncelet a analysé l'évolution de certains comptes appelant, à son sens, des observations particulières.

Il a ainsi souligné que la couverture des besoins de financement de la Régie Renault (1 milliard de francs), de la Compagnie générale maritime (1,5 milliard) et d'autres sociétés nationales (400 millions) provoquerait la multiplication par 6,7 des dépenses du compte de commerce 904-09 concernant les sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat.

Il a également fait valoir que le transfert à la Banque française du commerce extérieur (B. F. C. E.) de la charge de la consolidation des dettes des pays étrangers, supportée auparavant par le Trésor, rendait pour le moins difficile le contrôle par le Parlement des dépenses concernées.

Concernant les comptes de prêts du F. D. E. S. (Fonds de développement économique et social), il a signalé une diminution des prêts aux entreprises nationales qui devraient donc financer une plus large part de leurs programmes d'investissement par appel au marché financier ou à l'étranger. Il a craint qu'une telle situation ne porte préjudice au financement des investissements des entreprises du secteur privé.

M. Edouard Bonnefous, président, s'est alors inquiété de l'augmentation du montant des prêts, consentis par la B. F. C. E. (Banque française pour le commerce extérieur) d'autant que ces prêts sont garantis par l'Etat et que le trésor public supporte la charge de la bonification des taux d'intérêts des

emprunts par lesquels la banque se refinance sur le marché. Il a également évoqué le coût pour les finances publiques des interventions de la C. O. F. A. C. E. (Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur).

Il a estimé que le commerce extérieur de la France était très largement financé par les contribuables et le système bancaire français.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a rappelé que Renault n'avait pas reçu de dotation en capital en 1981 ; il a estimé indispensable que le Parlement soit tenu informé de façon précise des interventions de la B. F. C. E. Puis, il a noté que la R. A. T. P. (Régie autonome des transports parisiens) serait la seule entreprise nationale à recevoir en 1982 un prêt du F. D. E. S. (Fonds de développement économique et social) ce qui augmenterait les possibilités de prêts de ce même fonds aux entreprises du secteur privé.

M. Christian Poncelet a alors estimé qu'il était de toute façon difficile aux entreprises privées d'avoir accès aux prêts du F. D. E. S. et que ces dernières se heurteraient à l'étroitesse d'un marché financier déjà sollicité pour la couverture du déficit budgétaire de l'Etat.

M. Jacques Descours Desacres a évoqué la possibilité pour les entreprises de recourir au marché international des capitaux.

Puis, M. Pierre Gamboa a interrogé le rapporteur spécial sur la consommation des crédits du compte d'avance destiné à permettre aux collectivités locales d'accorder des dégrèvements ou des délais de paiement aux contribuables en difficulté. Il a estimé, en effet, que ces derniers, n'étant pas suffisamment informés, ne faisaient souvent pas valoir leurs droits.

M. Josy Moinet a alors souhaité que le Parlement obtienne des informations plus précises sur le financement des investissements des entreprises nationalisées. Il a également évoqué les sources de financement extérieures des investissements des entreprises et s'est interrogé sur les sources et les modalités de financement des activités des principaux groupes français notamment quant au point de savoir dans quelle mesure ces groupes faisaient appel à leurs actionnaires.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a donné à la commission des informations selon lesquelles 10 p. 100 par an en moyenne des investissements de la Régie Renault étaient financés sous forme de dotation en capital.

M. Christian Poncelet a évoqué le problème du niveau élevé des taux d'intérêt dans le monde qui, en cas de recours au marché extérieur des capitaux, pèserait sur les coûts d'exploitation des entreprises françaises.

La commission a alors décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat les crédits des comptes spéciaux du trésor.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1982 relatives à l'impôt sur la fortune.*

M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé à M. Laurent Fabius les termes d'une lettre qu'il avait adressée au Premier ministre, appelant son attention sur la dégradation des conditions d'examen de la loi de finances par le Sénat du fait de l'inclusion de l'impôt sur la fortune dans le projet de loi.

Au nom du Premier ministre, M. Laurent Fabius, tout en regrettant les conditions de travail actuelles de la Haute Assemblée, a insisté sur le fait que l'impôt sur la fortune était un dispositif essentiel de la solidarité que s'efforce d'instituer le projet de loi de finances pour 1982 ; par suite, il n'est pas possible de séparer la discussion du projet d'impôt sur la fortune de celles des autres dispositions de la loi de finances.

M. Laurent Fabius a répondu aux intervenants.

En réponse à M. Henri Torre, M. Laurent Fabius a indiqué qu'initialement, le rendement de l'impôt était estimé à 5 milliards de francs ; les moins-values imputables à l'adoption d'amendements à l'Assemblée nationale étant elles-mêmes évaluées à 500 millions de francs.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a noté :

— qu'aucun pays au monde ne cumulera, après le vote du projet de loi de finances, autant d'impositions sur le capital — succession, fortune, plus-values — que la France ;

— que l'impôt sur la fortune était, de façon dérivée, un impôt sur une épargne déjà constituée après un premier prélèvement dû à l'impôt sur le revenu ;

— et qu'autant pour des raisons démographiques que morales la situation familiale et successorales des redevables devait être prise en considération.

Sur ces points, le ministre du budget a souligné :

— que l'imposition des plus-values serait révisée l'an prochain ; il a toutefois rappelé qu'au moins deux pays scandinaves cumulaient ces formes de taxation et que tous les pays qui avaient institué l'impôt sur la fortune connaissaient l'impôt sur les successions ;

— qu'une contribution des fortunes importantes devait être mise en œuvre, en parallèle à l'effort demandé en 1982 aux revenus et qu'en tout état de cause il semblait nécessaire de ne pas laisser les inégalités de patrimoine s'accroître ;

— et, s'agissant enfin du foyer fiscal, que la solution retenue était une voie moyenne entre l'option d'un seuil d'imposition individuel d'un million et demi et celle d'un seuil d'imposition des conjoints mariés, qui aurait été fixé à 6 millions de francs. La solution de la division par deux de l'abattement aurait gravement pénalisée les veuves.

A une intervention de **M. Georges Lombard**, M. Laurent Fabius a répondu que, si un alignement du statut fiscal des personnes vivant en concubinage notoire sur les dispositions du projet concernant les redevables mariés pourrait se plaider, il n'était pas souhaitable de faire intervenir la fiscalité dans la vie privée des citoyens.

**M. Christian Poncelet** a évoqué le problème de l'indexation des seuils et abattements définis dans le projet de loi, s'est interrogé sur le produit réel de l'impôt et a mis en évidence le développement des contrôles fiscaux qu'il implique.

Le ministre du budget a assuré à la commission qu'il était partisan d'une revalorisation des seuils, mais qu'il ne lui semblait pas opportun d'instituer une indexation.

Quant aux contrôles, M. Laurent Fabius a précisé que le système déclaratif de l'impôt était loin d'être inquisitorial et, en cas de non-déclaration par un contribuable, la procédure de l'arbitrage d'office, plus favorable au contribuable que la taxation d'office et déjà largement pratiquée en matière de droit de succession, serait mise en œuvre.

**M. Stéphane Bonduel** a demandé au ministre sur quelles bases seront évalués les stocks de vin et d'alcool.

**M. Louis Perrein** a noté que l'impôt sur la fortune redressera certains enrichissements sans cause et a interrogé le ministre sur la perspective d'une déclaration généralisée des biens immobiliers.

**M. Georges Lombard** a évoqué le cas des monuments historiques privés ouverts au public.

**M. René Monory** a souligné les préoccupations que lui inspirait la taxation de l'outil de travail.

**M. Laurent Fabius** a répondu :

— à **M. Louis Perrein** que le problème de l'impôt foncier serait examiné dans le cadre de la réforme d'ensemble de la fiscalité locale ;

— à **M. Stéphane Bonduel** que les stocks de vin et d'alcool devraient être déclarés pour leur valeur comptable dans la base d'imposition ;

— et à **M. René Monory** que le projet prévoyait d'importantes possibilités de réfaction d'assiette en proportion des investissements des entreprises.

**M. Laurent Fabius** a précisé à **M. Jacques Descours Desacres** et à **M. Yves Durand** qui s'inquiétaient des difficultés des biens ruraux que tous les problèmes posés par ce type d'évaluation étaient déjà résolus dans le cadre de l'imposition des successions qui appréhende la valeur vénale des biens.

Le ministre du budget a répondu à **M. René Monory** qu'il allait à l'encontre des objectifs poursuivis par le projet de loi de permettre la déduction des sommes payées au titre de l'impôt sur la fortune de celles dues au chef de l'impôt sur les plus-values.

Sur la base de l'exemple suisse, **M. Edouard Bonnefous**, président, a estimé que les comparaisons internationales ne devaient être envisagées qu'avec prudence, puisque aussi bien les systèmes fiscaux propres à chaque pays que le taux de dépréciation de la monnaie aboutissaient à créer des situations très différentes pour les contribuables. Enfin, **M. Edouard Bonnefous** s'est interrogé sur les conséquences des mauvaises déclarations dont certaines seraient, inévitablement, effectuées de bonne foi, compte tenu des fluctuations constantes de la valeur vénale des biens, par exemple en matière immobilière.

En réponse, **M. Laurent Fabius** a rappelé qu'il existait un délai de dix ans permettant à l'administration de redresser les fausses déclarations.

Le ministre a également assuré le président que les gains émanant du Loto qui auraient permis la constitution d'un patrimoine entreraient pour la partie supérieure à trois millions de francs dans l'assiette de l'impôt.

Se félicitant de l'inclusion des baux à terme dans la définition des biens professionnels, **M. Geoffroy de Montalembert** a demandé au ministre s'il serait possible de cumuler des abattements de deux millions pour chaque nature de biens professionnels possédés.

M. Laurent Fabius a répondu par la négative à cette question.

M. Christian Poncelet a fait part à la commission des inquiétudes que lui suggérerait un impôt s'ajoutant à un niveau de pression fiscale et sociale très élevé.

En réponse à M. Maurice Blin, qui s'inquiétait de l'information du contribuable qui aura dans le même temps à évaluer et à payer l'impôt, le ministre du budget a noté qu'un délai de dix mois s'écoulera entre la campagne d'information lancée dès que la loi sera votée et le mois d'octobre, où le contribuable s'acquittera de ces obligations.

### LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mardi 3 novembre 1981.** — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — La commission a tout d'abord désigné :

— **Mme Cécile Goldet**, comme **rapporteur** du projet de loi n° 24 (1981-1982) modifiant l'article 7 de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au **statut général des fonctionnaires** ;

— **M. Charles Lederman**, comme **rapporteur** de la proposition de loi n° 11 (1981-1982), de Mme Hélène Luc, tendant à **interdire l'apologie du nazisme** ;

— **M. Edgar Tailhades**, comme **rapporteur** de la proposition de loi n° 22 (1981-1982), de M. Henri Caillavet, tendant à **abroger l'alinéa 2 de l'article 331 du code pénal**.

D'autre part, en liaison avec son homologue de l'Assemblée Nationale, la commission a procédé à la désignation de membres d'un groupe d'études chargé de suivre les **travaux de réforme du code pénal**. Dans un premier temps, elle a nommé MM. **Charles de Cuttoli**, **Michel Dreyfus-Schmidt**, **Jean-Marie Girault**, **Charles Lederman** et **Marcel Rudloff**, se réservant la possibilité de compléter cette liste au cours d'une séance ultérieure.

Le président a ensuite fait une **communication sur le contrôle de l'application des lois**.

Depuis le 23 juillet 1981, date à laquelle la commission a procédé à un contrôle de l'application des lois, un seul décret est intervenu dans le domaine qui lui est imparti.

Le décret n° 81-862 du 9 septembre 1981 pris pour l'application de la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 facilitant le crédit aux entreprises et modifiant un article du code de procédure civile.

De ce fait, restent dépourvues de leurs décrets d'application huit lois, dont quatre sont parues depuis plus de trois ans :

— les lois n° 73-550 du 26 juin 1973 (régime des eaux dans les Départements d'Outre-mer), n° 76-599 et 76-600 du 7 juillet 1976 (prévention et répression de la pollution marine) et 78-732 du 12 juillet 1978 (conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique).

Sont également dépourvues de leurs décrets d'application :

— la loi n° 80-2 du 4 janvier 1980 relative à l'automatisation du casier judiciaire (le projet de décret est à l'étude : le décret sortira probablement en janvier 1982. Un problème de crédits est à résoudre) ;

— la loi n° 80-539 du 16 juillet 1980 relative aux astreintes prononcées en matière administrative et à l'exécution des jugements par les personnes morales de droit public ;

— la loi n° 81-5 du 7 janvier 1981 relative aux contrats d'assurance et aux opérations de capitalisation. Un seul décret est sorti (voir ci-dessus). Il manque un deuxième décret, relatif à l'application de l'article 27 de la loi, et concernant la participation des porteurs de titres au bénéficiaire pour les opérations de capitalisation. L'avis du conseil national des assurances est obligatoire, et ce conseil ne se réunira que fin septembre ou début octobre.

Un cas particulier doit, enfin, être évoqué : c'est celui de la loi n° 80-9 du 10 janvier 1980 relative à la prévention de l'immigration clandestine, dont l'un des décrets reste en attente : celui relatif aux garanties de rapatriement qui n'ont fait l'objet que d'une simple circulaire, alors que selon les termes de la loi, elles doivent être définies par décret en Conseil d'Etat. On sait que le Parlement vient d'adopter un projet de loi portant abrogation de la loi du 10 janvier 1980 et modifiant les règles d'entrée et de séjour des étrangers en France. L'article premier de ce texte continue d'exiger la présentation, à l'entrée sur le territoire français, de garanties de rapatriement dont la définition est renvoyée à un décret en Conseil d'Etat que le Gouvernement s'est engagé à publier dans de brefs délais.

La commission a ensuite examiné les amendements au titre premier du projet de loi n° 371 (1980-1981), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Elle a décidé de *demandeur la réserve de l'article premier* ainsi que de tous les amendements déposés à cet article.

Elle a ensuite donné un avis favorable à l'amendement n° I-199 de M. Marc Bécam, modifiant l'intitulé du titre premier préalablement rectifié par son auteur.

A l'article 2, relatif à la suppression du contrôle a priori sur les actes des autorités communales, elle a proposé de réserver l'amendement n° I-259 de M. Louis Vallin concernant la coopération intercommunale jusqu'au chapitre V du titre IV. Elle a donné un avis défavorable à l'amendement n° I-339 de M. Claude Mont ; elle a décidé de rectifier son amendement n° I-85 afin de tenir compte de l'amendement n° I-137 de M. Louis Perrein, qui tendait à élargir à toutes les conventions le régime d'exécution de plein droit des actes des autorités locales. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n°s I-160 de M. Marcel Lucotte, I-290 de M. Lucien Gautier, I-341 de M. Pierre Salvi, qui prévoyaient un délai suspensif de l'exécution de la délibération. Elle a constaté que les amendements n°s I-159 et I-161 de M. Marcel Lucotte, I-35 de M. René Tomasini et I-292 de M. Michel Alloncle rejoignaient l'amendement de la commission. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n°s I-247 de M. Paul Malassagne, I-291 de M. Maurice Lombard, jugeant que la solution proposée par la commission était plus satisfaisante. Elle n'a pas accepté l'amendement n° I-340 de M. Raymond Bouvier qui maintenait le visa du représentant de l'Etat. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n°s I-248 de M. Paul Malassagne, I-287 de M. Jacques Braconnier, qui tendaient à maintenir la situation actuelle. Elle a rejeté l'amendement n° I-289 de M. Maurice Lombard jugeant que cet amendement aurait mieux sa place à l'article 14 relatif aux abrogations. Elle a donné un avis défavorable à l'amendement n° I-342 de M. Louis Le Montagner. Elle a constaté que les amendements n°s I-36 de M. René Tomasini et I-293 de M. Michel Alloncle étaient identiques à l'amendement de la commission. Elle a rejeté les amendements n°s I-162 de M. Marcel Lucotte, I-249 de M. Paul Malassagne, I-294 de M. Michel Maurice-Bokanowski, qui n'avaient plus d'objet après la rectification de l'amendement n° I-85 de la commission de même que l'amendement n° I-14 rectifié de M. Guy Petit.

A l'article additionnel après l'article 2, elle a donné un avis défavorable aux amendements n°s I-260 de M. Bernard Hugo relatif à la participation des citoyens à la vie locale, I-261, de M. Paul Jargot, relatif à l'organisation de commissions extramunicipales. Après les interventions de MM. Marc Bécam, Franck Sérusclat et Jean Ooghe, la commission n'a pas accepté les amen-

dements n<sup>os</sup> I-262 et I-263 de M. Paul Jargot considérant que la notion de municipalité n'avait pas de définition juridique. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> I-300 et I-288 de M. Charles Pasqua, I-158 et I-163 de M. Marcel Lucotte et I-37 de M. René Tomasini, qui traitaient du pouvoir de police du maire. Elle n'a pas accepté l'amendement n<sup>o</sup> I-40 de M. René Tomasini qui tendait à réintroduire le pouvoir d'annulation. Elle a donné un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> I-5 de M. Jean-François Pintat, et I-304 de M. Jacques Braconnier. Elle a proposé de réserver les amendements n<sup>os</sup> I-410 et 411 de M. Louis Virapoullé jusqu'au chapitre II du titre additionnel II bis.

A l'article additionnel avant l'article 3, la commission a rejeté l'amendement n<sup>o</sup> I-343 de M. Alfred Gérin et l'amendement n<sup>o</sup> I-393 de M. Paul Girod.

A l'article 3, relatif au contrôle de la légalité des actes des autorités communales, la commission a rejeté l'amendement n<sup>o</sup> I-215 de M. Bernard Legrand considérant qu'il proposait un système contraire à celui adopté par la commission. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> I-192 de M. Jean Béranger, I-250 de M. Paul Malassagne, I-296 de M. Christian de La Malène, relatif à la deuxième délibération ; elle a rejeté les amendements n<sup>os</sup> I-39, de M. René Tomasini, I-138 de M. Louis Perrein, I-59 de M. Joseph Raybaud, présenté au nom de la commission des finances, I-164 de M. Marcel Lucotte, I-344 de M. Alfred Gérin, I-80 de M. Paul Girod et I-202 de M. Marc Bécam. Elle n'a pas accepté les amendements n<sup>os</sup> I-303 de M. Christian Poncelet et I-60 de M. Joseph Raybaud, qui tendaient à maintenir le régime actuel en ce qui concerne le budget.

La commission a décidé de retirer les amendements n<sup>os</sup> I-87 et I-88 de la commission et a adopté l'amendement n<sup>o</sup> I-61 de M. Joseph Raybaud, au nom de la commission des finances, sous réserve de deux sous-amendements concernant les délais, qu'elle a donné mandat à son rapporteur de déposer.

**Judi 5 novembre 1981.** — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a **poursuivi l'examen des amendements** au projet de loi n<sup>o</sup> 371 (1980-1981), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux **droits et libertés des communes, des départements et des régions.**

A l'article 3, relatif au contrôle de la légalité des actes des autorités communales, elle a tout d'abord rejeté l'amendement n<sup>o</sup> I-203 de M. Bécam ainsi que l'amendement n<sup>o</sup> I-345 de M. Séramy, qui tendaient à réduire les délais de recours du

représentant de l'Etat. L'amendement n° I-264 de M. Ooghe a donné lieu à un large débat auquel ont participé MM. Pillet, Ooghe et Rudloff. La commission s'est dit favorable à un amendement qui s'inspirerait de cet amendement et de l'amendement n° I-214 de M. Touzet. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n° I-346 de M. Mont, I-34 de M. Belcour, I-166 et I-165 de M. Lucotte. Elle a refusé les amendements n° I-297 de M. Bouquerel et I-41 de M. Tomasini, qui tendaient à introduire un contrôle d'opportunité. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n° I-306 de M. Kauss et I-343 de M. Gérin. Elle a donné un avis favorable à l'amendement n° I-204 de M. Bécam, qui était identique à celui de la commission. Elle a constaté que les amendements n° I-251 de M. Malassagne et I-139 de M. Perrein se trouvaient sans objet en cas d'adoption de celui-ci. Elle a rejeté l'amendement n° I-302 de M. Poncelet, qui tendait à rétablir le visa. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n° I-193 de M. Béranger, I-350 de M. Boileau, I-351 de M. Harment, I-348 de M. Mont, I-349 de M. Poirier, I-347 de M. Genton, I-38 de M. Tomasini. Elle a rejeté l'amendement n° I-243 de M. de la Forest qui aura satisfaction par la rédaction de l'article additionnel qu'elle propose d'insérer après l'article 3. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n° I-252 de M. Malassagne et I-299 de M. Gouteyron. Elle a rejeté l'amendement n° I-216 rectifié de M. Paul Girod, qui tendait à rétablir l'appel. Elle a rejeté les amendements n° I-167 de M. Lucotte, I-298 de M. Romani, I-301 de M. Chérioux et I-217 de M. Touzet, qui donnaient un caractère suspensif à la saisine de la chambre régionale des comptes. Après l'intervention de M. Marcel Rudloff, elle n'a pas accepté l'amendement n° I-355 de M. Séramy. Elle a donné un avis favorable à l'amendement n° I-140 de M. Louis Perrein qui tendait à individualiser les rapports du Gouvernement sur les contrôles *a posteriori* pour les communes.

A la demande du rapporteur, M. Pillet a accepté de transformer son amendement n° I-352 en sous-amendement à l'amendement n° I-140 de M. Perrein.

A l'article additionnel après l'article 3, relatif aux recours du citoyen auprès du représentant de l'Etat, elle a rejeté les amendements n° I-168 de M. Lucotte et I-305 de M. Romani, qui tendaient à soumettre à approbation certains actes du conseil municipal. Elle a constaté que l'amendement n° I-205 de M. Bécam était satisfait par l'amendement de la commission. Elle a rejeté les amendements n° 174 de M. Lucotte, I-243 de M. de la Forest, I-353 de M. Gerin, I-354 de M. Francou et I-194 de M. Béranger.

La commission a décidé de réserver l'article 4, relatif aux interventions à caractère économique et social des communes jusqu'au chapitre VIII du titre additionnel II bis, ainsi que tous les amendements déposés à cet article.

Elle a réservé les amendements n° I-142 de M. Régnauld, et I-365 de M. Poirier jusqu'au chapitre III du titre IV. Elle a rejeté les amendements n° I-175 de M. Lucotte et I-315 de M. Braconnier, jugeant qu'il était possible de constituer des commissions extra-municipales sans texte.

Elle a réservé l'amendement n° I-176 de M. Lucotte jusqu'à l'article additionnel après l'article 10.

Elle a rejeté l'amendement n° I-266 de M. Jargot, qui tendait à insérer un article additionnel avant l'article 5 A, jugeant qu'il était inutile de préciser dans la loi que les communes peuvent organiser un débat d'orientation au sein du conseil municipal sur les budgets.

A l'article 5 A, relatif aux délais de vote du budget communal, elle a rejeté l'amendement n° I-46 de M. Tomasini, I-196 de M. Béranger, I-177 de M. Lucotte et I-370 de M. Séramy. Elle a donné un avis défavorable à l'amendement n° I-267 de M. Marson.

A l'article 5, relatif aux procédures de contrôle budgétaire lorsque le budget communal n'est pas voté en équilibre réel, elle a rejeté l'amendement n° I-371 de M. Mont et I-66 de M. Raybaud, définissant la notion d'équilibre du budget en raison de l'imprécision de la notion de sincérité de l'évaluation. Pour les mêmes raisons elle a repoussé les amendements n° I-226 de M. Berchet, I-179 de M. Lucotte et I-317 de M. Kauss.

Après les interventions de M. Schiélé, Pillet et Sérusclat, la commission a repoussé les amendements n° I-67 de M. Raybaud, I-7 de M. Pintat et I-372 de M. Mont. Elle a constaté que l'amendement n° I-69 de M. Raybaud était satisfait par l'amendement de la commission et a donné un avis défavorable aux amendements n° I-68 de M. Raybaud, I-394 de M. Paul Girod, I-373 de M. Poirier, I-395 et I-227 de M. Legrand, I-228 de M. Berchet, I-8 de M. Pintat, I-374 de M. Rabineau, I-47 de M. Tomasini.

Après l'intervention de M. Rudloff, elle a repoussé l'amendement n° I-318 de M. Collet qui donnait à la Chambre régionale des comptes le pouvoir d'annuler une décision.

A l'article 6, relatif au rétablissement de l'équilibre lorsque l'exécution du budget précédent a fait apparaître un déficit, elle a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur l'amen-

dement n° I-229 présenté par M. Paul Girod. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n° I-9 de M. Pintat, I-375 de M. Gerin. Elle a constaté que les amendements n° I-81 de M. Daunay, I-71 de M. Raybaud et I-230 de M. Berchet, étaient satisfaits par l'amendement de la commission.

Elle a donné un avis défavorable à l'amendement n° I-377 de M. Poirier, qui tendait à supprimer la Chambre régionale des comptes. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n° I-269 de M. Eberhard, I-319 de M. Delong, I-378 de M. Pillet et I-379 de M. Bouvier. Elle a rejeté l'amendement n° I-270 de M. Marson, qui introduisait un article additionnel après l'article 6, considérant que le retrait du maire au moment du vote est un élément de contrôle du maire par le conseil municipal.

A l'article 8, relatif aux procédures d'inscription et de mandatement d'office des dépenses obligatoires, elle a donné un avis favorable aux amendements n° I-48 de M. Braconnier, I-271 de M. Vallin, qui tendaient à supprimer cet article. Elle a constaté que l'amendement n° I-145 de M. Fuzier était pratiquement identique à l'amendement de la commission. Elle a considéré que les amendements n° I-19 de M. Pintat, I-72 de M. Raybaud, I-180 de M. Lucotte, I-320 de M. Collet, I-20 de M. d'Aillières, I-380 de M. Salvi, I-381 de M. Rabineau, relatifs à l'inscription d'office supprimée par la commission, se trouveraient sans objet si le Sénat suivait sa commission. Elle a repoussé les amendements n° I-31 de M. Pillet, I-146 de M. Fuzier, I-73 de M. Raybaud, I-181 de M. Lucotte, I-232 et I-233 de M. Legrand, I-231 de M. Berchet. Elle a donné un avis favorable à l'amendement n° I-74 de M. Raybaud qui est identique à celui de la commission.

A l'article 9, relatif à la nomination du comptable communal, elle a donné un avis défavorable à l'amendement n° I-382 de M. Schiélé, qui tendait à instaurer une procédure de nomination du comptable, identique à celle des fonctionnaires, en instituant une liste d'aptitude établie au niveau national.

Elle a repoussé l'amendement n° I-270 de M. Eberhard, à l'article 10, relatif à la réquisition par le maire du comptable municipal; elle a rejeté l'amendement n° I-75 de M. Raybaud qui maintenait les quatre cas d'opposition au paiement.

Après les interventions de MM. Pillet, Bécam et Collet, la commission a donné un avis défavorable aux amendements n° I-384 de M. Gerin, I-183 de M. Lucotte et I-323 de M. Fortier, qui instituaient la publicité de la réquisition, ainsi qu'à l'amendement n° I-321 de M. Chauty. Elle a donné un avis favorable

à l'amendement n° I-383 de M. Mont ; elle a rejeté les amendements n° I-147 de M. Fuzier, I-185 de M. Lucotte et I-322 de M. Valade. Elle a proposé de réserver l'examen de l'amendement n° I-148 de M. Sérusclat jusqu'au titre IV. Elle a donné un avis défavorable aux amendements n° I-18 de Mme Gros, I-385 de M. Gérin et I-386 de M. Séramy, qui tendaient à supprimer la responsabilité du maire devant la cour de discipline budgétaire. Elle a rejeté les amendements n° I-273 de M. Eberhard, I-10 de M. Pintat et I-32 de M. Poncelet.

A l'article 11, relatif à l'application aux groupements de communes, elle a donné un avis défavorable à l'amendement n° I-324 de M. Touzet et à l'amendement n° I-149 de M. Perrein.

La commission a décidé de réserver l'article 12 et les amendements proposés à cet article jusqu'au chapitre premier du titre IV, et l'amendement n° I-190 jusqu'au chapitre III du titre IV.

Elle a repoussé l'amendement n° I-329 de M. Kauss ; elle a donné un avis favorable à l'amendement n° I-245 de M. Taittinger. Elle a repoussé l'amendement n° I-181 de M. Lucotte, qui tendait à introduire un article additionnel après l'article 13.

A l'article 13 bis, relatif à l'application aux communes des territoires d'outre-mer et de Mayotte, la commission a donné un avis favorable aux amendements n° I-3 de M. Millaud et I-401 de M. Henry.

A l'article additionnel après l'article 13 bis, relatif à l'application aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la commission, après les interventions de MM. Schiélé, Rudloff, Dreyfus-Schmidt et Collet, a accepté de retirer son amendement n° I-121 au profit de l'amendement n° I-277 de M. Rudloff.

Au cours d'une seconde séance tenue en fin d'après-midi à l'issue de la séance publique, la commission s'est réunie pour examiner la rectification apportée par M. Paul Girod à son amendement n° I-393 qui tendait à insérer un article additionnel avant l'article 3.

M. Léon Jozeau-Marigné a tout d'abord évoqué l'incident de procédure né de l'interprétation de l'article 49, alinéa 5 du règlement du Sénat, faite par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Paul Girod a indiqué que la rectification apportée à son amendement avait pour objet d'éviter que celui-ci ne tombe sous le coup de l'article 40 de la Constitution. Il a également indiqué

qu'il l'avait déposé afin de prévenir toute mesure de limitation de l'autonomie communale en matière d'emprunt par la voie réglementaire.

Le rapporteur a souligné que tout en comprenant l'esprit de l'amendement, il ne pouvait que confirmer l'opposition de la commission à celui-ci au moins dans sa rédaction actuelle, dans la mesure notamment où il paraissait donner à la chambre régionale des comptes un pouvoir de décision que la commission des lois s'était déjà refusé à lui donner.

A l'issue d'une discussion au cours de laquelle sont intervenus MM. Marc Bécam, Jacques Eberhard, Michel Giraud, Jean-Marie Girault et Paul Girod, la commission a suggéré à M. Paul Girod de retirer son amendement et de le redéposer sous une forme nouvelle dans le cadre du chapitre VIII nouveau qu'elle avait elle-même décidé d'insérer dans le cadre du titre additionnel II bis nouveau et qui concerne l'action économique des collectivités locales. Le texte de cet amendement devrait avoir pour objet de fixer une limitation en pourcentage du montant des garanties d'emprunt susceptibles d'être accordées par les communes, les départements et les régions.

**Vendredi 6 novembre 1981.** — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — La commission a **poursuivi l'examen des amendements** au projet de loi n° 371 (1980-1981), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux **droits et libertés des communes, des départements et des régions.**

A l'article 14 A relatif aux conférences intercommunales, la commission a repoussé les amendements n° I-330 de M. Maurice Lombard et I-256 de M. Jacques Descours Desacres.

Au paragraphe I<sup>er</sup> de l'article 14, la commission a repoussé les amendements n° I-51 de M. René Tomasini, I-332 de M. Roger Romani, I-232 de M. Michel d'Aillières qui tendaient à rétablir l'article L. 121-32 du code des communes relatif à la nullité de droit. De même, elle a repoussé l'amendement n° I-331 de M. Louis Souvet.

Elle a ensuite repoussé l'amendement n° I-241 de M. Bernard Legrand qui proposait la suppression de l'article L. 122-15 relatif à la révocation et à la suspension du maire. Elle a fait de même pour l'amendement n° I-276 de M. Paul Jargot, après avoir constaté que cet amendement aurait satisfaction dans le texte de l'article additionnel 81 nouveau qu'elle avait introduit.

Elle a constaté que l'amendement n° I-246 de M. Pierre-Christian Taittinger serait également satisfait par son propre amendement n° I-124, dont son rapporteur lui a fait accepter une nouvelle rédaction.

Après avoir rectifié également son amendement n° I-126 qui tendait à insérer un paragraphe additionnel II bis A, la commission a examiné les amendements au paragraphe II bis de l'article 14 dans lequel le Gouvernement proposait une nouvelle rédaction de l'article L. 122-15 du code des communes.

Après un débat auquel ont participé, outre le rapporteur, MM. Jacques Eberhard, Guy Petit et Paul Pillet, la commission a décidé de retirer son amendement n° I-127 et de repousser les amendements n° I-52 de M. René Tomasini, I-398 de M. Bernard Legrand, I-33 de M. Christian Poncelet et I-392 rectifié de M. Alphonse Arzel.

La commission a ensuite, sur la proposition de son rapporteur, rectifié son amendement n° I-129, puis retiré son amendement n° I-130.

Au paragraphe VI, elle a donné un avis défavorable à l'adoption des amendements n° I-77 de M. Joseph Raybaud au nom de la commission des finances et I-242 de M. Bernard Legrand.

Au paragraphe IX de ce même article, elle a constaté que l'amendement n° I-78 de M. Joseph Raybaud était satisfait par l'amendement n° I-132 de la commission. Elle a fait la même constatation au paragraphe XII pour les amendements n° 24 de M. Henri Goetschy et 278 de M. Marcel Rudloff qui sont identiques à l'amendement n° I-134.

Après l'article 14 et après que le rapporteur eut souligné l'importance de cet amendement, elle a donné un avis favorable à l'adoption de l'amendement n° I-412 de M. Louis Virapoullé qui introduit un article additionnel après l'article 14 précisant que les dispositions du titre I<sup>er</sup> « s'appliquent intégralement aux communes des départements d'Outre-Mer ».

La commission a ensuite examiné les amendements au titre II.

Elle a tout d'abord donné un avis favorable à l'amendement n° 110 rectifié de M. Marc Bécam, qui modifie l'intitulé du titre II. Le rapporteur a rappelé que la commission avait adopté le principe d'un exécutif élu et unique et que l'organisation des services serait traitée au chapitre premier du titre III bis. M. Guy Petit a souligné qu'il était favorable à l'autorité du président du conseil général sur les services. M. Paul Pillet a rappelé les différences qui existent entre les anciennes commissions départementales et le bureau du conseil. M. Jacques Eberhard a réaffirmé au nom de son groupe sa position en faveur de la collégialité de l'exécutif.

A l'article 16 relatif aux compétences du conseil général, la commission a rejeté l'amendement n° II-274 de M. Marcel Souvet, l'amendement n° II-97 de M. Louis Lucotte, l'amendement n° II-275 rectifié de M. Marc Jaquet.

Elle a constaté que les amendements n° II-224 de M. Rémi Herment, II-1 de M. Jean-François Pintat, II-119 de M. Paul Girod étaient identiques à l'amendement de la commission.

Elle a donné un avis défavorable aux amendements n° II-142 de M. Gérard Delfau et n° II-184 de M. Paul Jargot.

Elle a décidé de réserver jusqu'au titre II bis les amendements n° II-223 et II-225 de M. Jacques Genton, et II-226 de M. Pierre Schiélé.

A l'article 17 relatif à la collégialité du bureau du conseil général, elle a rejeté l'amendement n° II-111 du Gouvernement.

MM. Paul Girod, Paul Pillet et Guy Petit ont exprimé leur attachement au maintien de la fonction de secrétaire.

Elle a repoussé les amendements II-276 de M. Geoffroy de Montalembert et II-98 rectifié de M. Marcel Lucotte, qui tendaient à créer une commission départementale exécutive.

Elle a donné un avis défavorable à l'amendement II-227 de M. Daniel Hoeffel et à l'amendement II-205 de M. Henri Goetschy, la commission ayant refusé de traiter les questions électorales à l'occasion de l'examen de ce projet.

Elle a donné un avis défavorable aux amendements II-16 de M. Michel d'Aillières, II-229 de M. Raymond Poirier, II-230 de M. Alfred Gérin, II-228 de M. Pierre Salvi, II-215 de M. Bernard Legrand, II-231 de M. Kléber Malécot.

Elle a rejeté les amendements II-14 de M. Michel d'Aillières et II-279 de M. René Tomasini, qui traitaient des incompatibilités.

Elle a donné un avis défavorable à l'amendement II-277 de M. Michel Caldaguès, et à l'amendement II-278 de M. Pierre Carous, qui tendaient à instituer une commission départementale exécutive.

A l'article 18 relatif au transfert du pouvoir exécutif au président du conseil général, elle a donné un avis défavorable aux amendements II-232 de M. Jean Francou, II-280 de M. Hubert d'Andigné, II-185 de M. Jean Garcia, II-281 rectifié de M. Roger Romani, II-120 et II-131 de M. Bernard Legrand, II-186 de M. Jean Garcia, II-270 de M. France Lechenault.

Elle a rejeté les amendements II-282 de M. Michel Maurice-Bokanowski, II-284 rectifié de M. Christian Poncelet, II-283 de M. Michel Chauty.

Elle a considéré que les amendements II-36 de M. Henri Belcour, II-11 et II-12 de M. Michel d'Aillières, II-123 de M. Paul Girod, II-8 de M. Jean-François Pintat et II-285 de M. Jacques Chaumont devraient être discutés au chapitre I<sup>er</sup> du titre II bis qui traite de l'organisation des services.

Elle a constaté que l'amendement II-286 de M. Jacques Chaumont était satisfait par la rédaction de la commission.

Elle a donné un avis défavorable aux amendements II-287 de M. Maurice Lombard, 122 de M. Bernard Legrand, II-233 de M. Louis Virapoullé, II-228 rectifié de M. Christian Poncelet.

Le rapporteur, pour permettre à ses collègues d'intervenir sur les dispositions réservées, et notamment celles de l'article 4 du titre I<sup>er</sup> relatif aux interventions à caractère économique et social des communes, et après les interventions de M. Jacques Eberhard, Mme Cécile Goldet, M. Guy Petit, M. François Collet, a proposé à la commission, qui l'a accepté, de réserver la discussion du *chapitre additionnel VIII du titre II bis et de l'article IV*, jusqu'après la discussion du titre III relatif aux droits et libertés des régions.

Dans un but analogue, elle a demandé de réserver la discussion des articles 18 bis, 18 quater et 18 septies, jusqu'après le chapitre I<sup>er</sup> du titre II bis qui traite de l'organisation des services, et de réserver l'article 18 ter après le chapitre II du titre III bis qui traite de la fonction publique locale. A l'article 18 quinquies relatif aux dispositions financières transitoires, la commission a donné un avis défavorable aux amendements II-113 du Gouvernement, II-237 de M. Jean Cauchon, II-113, II-114 et II-115 du Gouvernement.

Après les interventions de MM. François Collet et Jean Ooghe, elle a donné un avis défavorable à l'amendement II-127 de M. Paul Girod, II-238 de M. Paul Pillet et II-128 de M. Bernard Legrand.

#### COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI DE NATIONALISATION

Mardi 3 novembre 1981. — Présidence de M. Daniel Hoeffel, président. — La commission a tout d'abord entendu M. Pierre Mauroy, Premier ministre, sur le projet de loi de nationalisation n° 36 (1981-1982).

Le Premier ministre a précisé que la finalité des nationalisations résidait dans la volonté de « forger un outil nouveau au service du redressement économique ».

Il a rappelé que les nationalisations, qui constituent une « donnée permanente du débat politique » dans notre pays, ont accompagné tous les grands moments de notre histoire : 1936 et la Libération.

L'extension du secteur public va, a ajouté M. Mauroy, accélérer le processus d'industrialisation de l'économie française et lui permettre d'affronter le « choc du futur » induit par la troisième mutation technologique. En outre, les entreprises nationalisées doivent constituer un « champ d'expérimentation sociale » marqué par un développement de la « citoyenneté dans l'entreprise ».

Enfin, le Premier ministre a exposé les modalités particulières de la prise de participation de l'Etat dans les sociétés Dassault et Matra.

Répondant aux questions de **M. Jean-Pierre Fourcade**, rapporteur, chargé des aspects économiques et financiers, M. Pierre Mauroy a souligné que la crise économique avait accentué la nécessité des nationalisations qui représentaient un moyen de résoudre le problème de l'emploi.

En réponse aux questions de **M. Etienne Dailly**, rapporteur, pour les aspects juridiques et constitutionnels, M. le Premier ministre a affirmé que le projet de loi de nationalisation était conforme à la Constitution et au Traité de Rome.

Répondant aux questions de **M. Jean Chérioux**, rapporteur, chargé des aspects sociaux, le Premier ministre a indiqué qu'une des solutions au problème de l'emploi résidait dans un meilleur partage du travail.

Enfin, M. Pierre Mauroy a annoncé le dépôt ultérieur d'un projet de loi tendant à assurer une meilleure représentation des salariés au sein des entreprises nationales.

La commission spéciale a ensuite entendu **M. Jean Le Garrec**, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public.

M. Le Garrec a précisé que ce texte étant une loi d'appropriation, il ne peut régler certains problèmes précis qui feront l'objet de projets de loi ultérieurs relatifs à l'instauration d'une véritable démocratie économique au sein de l'entreprise, à la définition des rapports entre la puissance publique et le secteur nationalisé et à la réglementation bancaire.

Concernant la question de l'appropriation, M. Le Garrec a indiqué qu'elle s'effectue sous la forme traditionnelle du transfert de propriété des actions par échange d'obligations émises par des établissements appropriés.

S'agissant du problème de l'indemnisation, le secrétaire d'Etat a rappelé qu'il a donné lieu à un long débat et que la formule multicritère retenue tient compte des recommandations du Conseil d'Etat. Il a souligné que ce système répond bien à la nécessité de justice et d'équité.

Abordant ensuite la question du champ des nationalisations, M. Le Garrec a noté que le choix du contrôle à 100 p. 100 des « maisons mères » obéit davantage à des raisons pragmatiques qu'à des principes dogmatiques. En ce qui concerne le champ de la nationalisation du secteur bancaire, le secrétaire d'Etat a estimé que le critère d'un milliard de dépôt est « pertinent et non discriminatoire ».

M. Le Garrec a ensuite souligné que les entreprises nationalisées resteront soumises à la loi du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales et donc au libre jeu de la concurrence, dans le cadre de l'économie de marché.

Le secrétaire d'Etat a enfin indiqué que l'intervention de l'Etat doit s'appuyer sur une définition claire des responsabilités et sur le renouveau de la planification.

Interrogé par **M. Jean-Pierre Fourcade** sur les conséquences du projet, M. Le Garrec a insisté sur la volonté du Gouvernement de maintenir les secteurs actuels des groupes industriels afin de préserver l'emploi.

Répondant à **M. Etienne Dailly** sur les aspects constitutionnels du projet de loi, M. Le Garrec a affirmé le caractère « juste et préalable » de l'indemnisation et contesté le bien-fondé de comparaisons faites avec certaines procédures de droit privé.

Répondant ensuite à **M. Jean Chérioux**, le secrétaire d'Etat a réaffirmé la nécessité d'introduire la notion de coût social dans l'approche économique et précisé que les entreprises publiques devront être de véritables « vitrines sociales ».

Interrogé par **M. Raymond Bourguine** sur le problème de l'éligibilité des représentants des salariés étrangers au conseil d'administration des « holdings », le ministre a indiqué que cette question sera traitée dans le cadre d'un projet de loi qui sera soumis au Parlement au mois d'avril prochain.

Enfin, en réponse à **M. Jacques Larché** sur le rôle de l'Etat dans le financement des investissements des entreprises publiques, M. le Garrec a estimé qu'il ne traduit en aucune façon une volonté d'étatisation.

**Mercredi 4 novembre 1981.** — *Présidence de M. Daniel Hoefel, président.* — La commission a, tout d'abord, entendu **M. René Bernasconi**, président de la confédération générale des petites et moyennes entreprises, sur le projet de loi de nationalisation n° 36 (1981-1982).

En réponse aux questions de **MM. Jean-Pierre Fourcade et Jean Chérioux**, rapporteurs, M. Bernasconi a fait part de ses réticences vis-à-vis de l'extension du secteur public et de ses craintes devant la nationalisation du système bancaire.

En ce qui concerne les entreprises nationales, l'ordre des priorités retenu par les entreprises nationalisées risque de se traduire par un accroissement de la contribution fiscale des P. M. E.

Quant à la nationalisation du système bancaire, le danger réside, selon M. Bernasconi, dans l'instauration d'un double circuit de financement des entreprises privées selon leurs possibilités d'accès aux prêts bonifiés.

Interrogé par **M. Raymond Bourguin**, le président de la confédération générale des P. M. E. a fourni des précisions sur la contribution des entreprises nationales au financement de l'U. N. E. D. I. C.

Répondant à **M. René Monory**, M. Bernasconi a indiqué les modalités des rapports qu'entretiennent l'Etat et les petites et moyennes entreprises au sein du crédit d'équipement des P. M. E.

**M. Bernard Parmantier**, après un rappel de la politique de la S. N. I. A. S. en matière de sous-traitance, a souligné les effets bénéfiques d'une extension du secteur public pour l'activité des P. M. E.

En réponse à **M. Tomasini**, le président de la confédération a exprimé des réserves devant le renforcement du rôle de l'Etat dans la distribution du crédit.

La commission a ensuite entendu **M. André Chandernagor**, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

En réponse aux questions de **MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade et Jean Chérioux**, rapporteurs, M. Chandernagor a affirmé la compatibilité, reconnue par M. Gaston Thorn, président de la commission européenne, du principe des nationalisations avec les dispositions du traité de Rome.

S'agissant de l'exclusion des banques étrangères du champ des nationalisations et de l'hypothèse d'une « discrimination à rebours », le ministre, après avoir rappelé que la jurisprudence de la cour de justice des Communautés européennes

n'était pas encore fixée, a indiqué que le projet de loi n'introduisait pas de discrimination fondée sur la nationalité puisqu'il ne retenait qu'un critère de résidence.

En outre, le ministre chargé des affaires européennes a souligné que le projet de loi ne portait pas atteinte au droit d'établissement.

En ce qui concerne l'application de l'article 92 du traité de Rome, le ministre a confirmé que l'Etat respectera l'autonomie de gestion des entreprises nationales et qu'il ne « faussera » pas le jeu de la concurrence.

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur, et M. Jacques Larché ont émis des réserves sur la compatibilité avec les dispositions du traité de Rome de la pratique systématique des dotations en capital aux entreprises publiques.

**Jeudi 5 novembre 1981.** — *Présidence de M. Daniel Hoeffel, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a, tout d'abord, entendu M. Robert Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice sur le projet de loi de nationalisation n° 36 (1981-1982).*

Dans son exposé liminaire, le garde des sceaux a affirmé la conformité du projet de loi au « bloc de constitutionnalité » qui englobe la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le préambule de 1946 et la Constitution de la V<sup>e</sup> République.

S'agissant de la « nécessité publique » que requiert l'article 17 de la déclaration de 1789, le garde des sceaux a souligné que son appréciation relève de la seule compétence du Parlement.

En ce qui concerne l'indemnisation, M. Badinter a indiqué que l'adoption d'une formule « multicritères » accentue le caractère juste de l'indemnité.

Enfin, le ministre a précisé que la différence de traitement dont les banques étrangères font l'objet résulte de la spécificité de leur situation et ne porte pas atteinte au principe d'égalité.

En réponse aux questions de MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade et Jean Chérioux, rapporteurs, le garde des sceaux a estimé que la cession de certaines filiales et succursales étrangères par les administrateurs généraux est autorisée par l'habilitation générale des articles 4, 16 et 30 du projet.

Un débat s'ensuit dans lequel sont intervenus MM. Henri Duffaut, Charles Lederman, Josy Moinet et Louis Perrein.

Dans ses réponses aux commissaires, le garde des sceaux a notamment indiqué que les administrateurs généraux agiront sous le contrôle de l'Etat.

La commission spéciale a ensuite entendu **M. Pierre Ledoux**, président de l'association française des banques, et **M. Georges Hervet**, président de l'office de coordination de la banque privée.

Répondant aux questions de **MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade** et **Jean Chérioux**, rapporteurs, relatives à l'avenir du secteur bancaire, ces personnalités ont exprimé leurs préoccupations devant le risque de « marginalisation » des banques privées et de réduction de la place du système bancaire français dans le monde.

**MM. Ledoux** et **Hervet** ont, en outre, émis des réserves sur le bien-fondé des critères de nationalisation des banques et sur les modalités de l'indemnisation des actionnaires.

Un débat s'est alors instauré, à l'occasion duquel sont intervenus **MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade** et **Jean Chérioux**, rapporteurs, **MM. Raymond Bourguine** et **Raymond Dumont**.

Dans sa réponse aux commissaires, **M. Pierre Ledoux** a notamment indiqué les pratiques américaines en matière d'évaluation des actifs des banques et précisé le poids du secteur public dans l'activité bancaire.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi*, la commission a ensuite procédé à l'audition de **M. Pierre Dreyfus**, ministre de l'industrie, sur le projet de loi de nationalisation.

Dans son exposé liminaire, **M. Pierre Dreyfus** a rappelé la finalité des nationalisations, à savoir la constitution de « pôles de développement » qui contribueront à la création d'emplois, notamment dans les secteurs de la biotechnique, de la chimie, de la bureautique, de l'électronique et de l'ingénierie.

Le ministre a précisé les caractéristiques particulières des groupes industriels qui ne font pas l'objet d'une nationalisation *stricto sensu*.

En réponse aux questions de **MM. Etienne Dailly** et **Jean-Pierre Fourcade**, rapporteurs, **M. Pierre Dreyfus** a cité l'exemple de la Régie Renault pour illustrer l'effet d'entraînement qu'exerce le secteur public sur le développement des P.M.E. et l'implantation des entreprises françaises à l'étranger.

Répondant à **M. Jean Chérioux**, rapporteur, le ministre a confirmé la poursuite des expériences d'intéressement et de concertation en matière de relations du travail.

Un débat s'est instauré au cours duquel sont intervenus **MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade, Jean Chérioux**, rapporteurs, et **MM. Raymond Dumont, Jacques Larché** et **Raymond Bourguine**.

Le ministre a répondu aux questions des commissaires en apportant des précisions sur le contrat C.I.I.-Honeywell Bull et en affirmant la volonté gouvernementale de ne pas procéder à des « nationalisations rampantes ».

La commission a enfin entendu **M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire.**

Le ministre d'Etat a tout d'abord rappelé le contexte de croissance ralentie et de compétition internationale avivée dans lequel intervenait le projet de nationalisation.

M. Michel Rocard a indiqué que l'extension du secteur public permettra aux entreprises nationales de jouer un « rôle moteur » dans la relance de l'investissement productif, dans le desserrement de la contrainte extérieure et dans l'approfondissement du dialogue social.

D'autre part, le ministre d'Etat a annoncé que le plan intérimaire proposera une stratégie pour redresser la situation de l'emploi, relancer la croissance économique et moderniser l'appareil de production.

Dans le cadre du renouveau d'une planification incitative et cohérente, les entreprises du secteur public concluront avec l'Etat des contrats de plan, définissant les axes de leurs actions et se conformant aux objectifs du Plan.

Répondant à **MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade et Jean Chérioux**, rapporteurs, M. Michel Rocard a déclaré qu'il convenait de « réconcilier la France avec son industrie », de favoriser le développement des P. M. E. et de préserver l'autonomie de gestion des entreprises publiques.

Un débat s'ensuivit dans lequel sont intervenus, outre **MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade et Jean Chérioux**, rapporteurs, **MM. Raymond Bourguin et Jacques Larché.**

En réponse aux questions des commissaires, le ministre d'Etat a notamment déclaré :

— que dans le cadre des contrats de plan, les entreprises nationalisées pourront demander à l'Etat la compensation financière de leurs charges de service public ;

— que des dispositions relatives à l'aménagement du territoire seront incluses dans les contrats de plan ;

— que l'intention du Gouvernement étant de rendre au secteur privé toutes les activités qui ne s'insèrent pas dans la stratégie industrielle, la dévolution des filiales des groupes financiers et bancaires nationalisés s'effectuera « au coup par coup ».

**Vendredi 6 novembre 1981.** — *Présidence de M. Daniel Hoeffel, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a, tout d'abord, entendu **M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.**

En réponse aux questions de **MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade et Jean Chérioux, rapporteurs,** le ministre a notamment déclaré :

— que le critère de nationalisation des banques retenu par le projet de loi présente le mérite de la simplicité et de l'équité ;

— que l'exclusion des banques étrangères du champ de la nationalisation résulte de la « mondialisation de l'économie française » et de la nécessité de maintenir une concurrence au sein du système bancaire ;

— que l'introduction de l'informatique et de la bureautique, avec ses conséquences sur l'emploi dans le secteur des services, rend inéluctable une restructuration des banques.

Un débat s'est alors instauré au cours duquel sont intervenus **MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade, Jean Chérioux, rapporteurs, MM. Raymond Bourguine, Raymond Dumont, Charles Lederman et René Monory.**

Dans ses réponses aux commissaires, **M. Jacques Delors** a notamment indiqué :

— qu'il ne s'agit pas d'instruire le procès du système bancaire français mais d'améliorer son efficacité pour relancer l'économie ;

— qu'un cadre juridique reste à définir pour renforcer l'autonomie et la souplesse de gestion des entreprises publiques tout en évitant la constitution de « bastions incontrôlables » ;

— qu'un projet de statut de « société régionale de banque et de dépôts » est en préparation.

Enfin, le ministre a défini les quatre principes qui doivent présider à une réorganisation du système bancaire :

— rapprocher la banque de l'entreprise ;

— « redéployer le réseau bancaire en évitant l'excès de guichets » ;

— déconcentrer et décentraliser le secteur bancaire ;

— développer l'esprit mutualiste pour promouvoir « une pédagogie de l'épargne » ;

La commission a ensuite entendu **M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.**

Dans la réponse aux questions de **MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade et Jean Chérioux, rapporteurs**, le ministre a tout d'abord souligné qu'une estimation du coût des nationalisations s'avère incertaine notamment en ce qui concerne le rachat total des sociétés Dassault et Matra et des trois groupes à forte participation étrangère (C. I. I. Honeywell Bull, I. T. T. France et Roussel-Uclaf).

S'agissant de la nationalisation des cinq groupes industriels, des deux compagnies financières et des trente-six banques, les prévisions font apparaître un montant de l'ordre de 300 millions de francs à 350 millions de francs pour le paiement des « rompus » et une somme de 2,9 milliards de francs pour le versement des intérêts semestriels, en 1982.

Pour l'année suivante et dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt à 17 p. 100 la charge financière des intérêts versés aux détenteurs d'obligations indemnitaires s'élèvent à 5 milliards de francs et celle de l'amortissement des titres est comprise entre 2 milliards de francs et 2,8 milliards de francs.

Le ministre a ensuite rappelé que la dotation de l'Etat à la caisse nationale de l'industrie et à la caisse nationale des banques sera inscrite dans la loi de finances pour 1983.

A **M. Raymond Dumont**, le ministre a répondu que l'adoption de la formule « multicritères » pour l'indemnisation des actionnaires se traduit par un coût supplémentaire de 4 milliards de francs.

En réponse à **MM. Raymond Bourguin et Jacques Larché**, le ministre a notamment indiqué que l'Etat entend respecter l'autonomie des entreprises et assumer ses devoirs d'actionnaire.

La commission a enfin procédé à l'audition de **M. Jean Auroux, ministre du travail**.

En réponse aux questions de **MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade et Jean Chérioux, rapporteurs**, **M. Jean Auroux** a tout d'abord déclaré que les entreprises publiques doivent mener une « politique exemplaire à l'égard de leurs sous-traitants ». Dans cette optique, l'extension du secteur public constitue un « levier d'action indispensable dans la politique de l'emploi ».

Puis le ministre a indiqué que le Gouvernement refuse le cli-vage d'une société « duale » opposant le secteur public au secteur privé, ainsi que l'instauration d'une « fonction publique bis » au sein des entreprises nationalisées.

Le nouveau secteur public reste soumis au droit commun du travail et des conventions collectives.

Interrogé par **M. Jean Chérioux, rapporteur**, sur le rôle d'expérimentation sociale, dévolu aux entreprises publiques, le ministre a indiqué que le terme recouvre la reconnaissance de la liberté d'expression des salariés dont les modalités d'exercice doivent être négociées dans chaque entreprise. Il ne s'agit pas d'institutionnaliser le dialogue social ni de figer les relations contractuelles dans des « structures permanentes et formalistes ».

Le souci d'éviter la multiplication d'« écrans » entre les salariés et la direction explique le choix de la formule de société à organe unique : le conseil d'administration.

En réponse à **M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur**, **M. Jean Auroux** a précisé que le principe de l'autonomie de gestion des entreprises publiques interdit à l'Etat de financer, par le truchement de subventions, les expériences sociales.

Un débat s'ensuit, au cours duquel sont intervenus **MM. Jean Chérioux, Etienne Dailly et Jean-Pierre Fourcade, rapporteurs**, **MM. Raymond Bourguin, Raymond Dumont, Jacques Larché et Richard Pouille**.

Dans ses réponses, le ministre a notamment indiqué :

- que le Gouvernement est favorable au maintien des formules d'intéressement des travailleurs aux fruits de l'expansion ;
- et que l'enjeu humain de la fin de ce siècle réside dans la transformation de l'entreprise qui doit devenir un projet commun réconciliant les contraintes de la productivité et les exigences du progrès social.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a ensuite procédé à l'audition de **M. Gabriel Ventejol, président du Conseil économique et social**.

Dans un bref propos liminaire, **M. Gabriel Ventejol** a rappelé les divers modes de saisine du Conseil économique et social tels qu'ils sont prévus par l'ordonnance du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social.

En réponse aux questions de **MM. Jean Chérioux, Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade, rapporteurs, Raymond Dumont, Jacques Larché et Bernard Parmantier**, **M. Gabriel Ventejol** a exprimé le vœu d'une extension de la saisine du Conseil économique et social à tous les projets de loi entrant dans le domaine de sa compétence.

La commission a ensuite procédé à l'audition de **M. Paul Marchelli, délégué général de la confédération générale des cadres**.

Interrogé par **M. Jean Chérioux, rapporteur**, sur la composition des conseils d'administration des entreprises nationalisées,

M. Paul Marchelli s'est déclaré préoccupé par les risques de contestation de la hiérarchie et de confusion des rôles que comporte le projet de loi.

Il a en outre exprimé ses craintes d'une sous-représentation des cadres et d'une rupture de l'unité de direction.

Le délégué général a également souligné la « contradiction fondamentale » qui, selon lui, oppose le primat de la rentabilité économique à la volonté de conférer aux entreprises publiques un rôle de « moteur social ».

Répondant à M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur, M. Paul Marchelli a déclaré que l'accroissement des dépenses publiques, induit par les avantages sociaux, ne peut qu'accroître la pression fiscale et diminuer la motivation des cadres appartenant tant au secteur privé qu'au secteur public.

En réponse à MM. Jean Chérioux, Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade, rapporteurs, MM. Raymond Dumont, Jacques Larché et Richard Pouille, le délégué général de la C. G. C. a insisté sur l'importance du rôle de l'encadrement dans la croissance économique.